



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préserver nos rivières et notre territoire

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN



RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Validé en bureau syndical le 04/11/2025



Table des matières

TABLE DES FIGURES	4
1. PRESENTATION DU SMAGE DES 2 MORIN.....	5
1.1. COMPETENCE : MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN	5
1.2. COMPETENCE : GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)	7
1.3. GOUVERNANCE ET INSTANCES SYNDICALES.....	7
<i>Les adhérents du SMAGE 2 Morin</i>	7
<i>Le bureau et le comité syndical du SMAGE des 2 Morin</i>	8
<i>Le rôle du bureau et du comité syndical</i>	9
<i>Les Commissions d'Appel d'Offre</i>	9
1.3 LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	10
1.4 LES FINANCEMENTS DU SMAGE DES 2 MORIN	12
<i>Les cotisations des intercommunalités membres</i>	12
<i>Les subventions des partenaires techniques et financiers :</i>	12
3. COMPETENCE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DES DEUX MORIN.....	13
3.1 PRISE EN COMPTE DU SAGE DES DEUX MORIN DANS LES PROJETS DU TERRITOIRE	13
3.2 LE PROGRAMME D'ETUDE PREALABLE (PEP) DES DEUX MORIN	14
<i>Animation du PEP des 2 Morin.....</i>	14
<i>Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin, identification des zones d'expansion de crues, et définition d'une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques</i>	17
<i>Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation, et déploiement de la stratégie</i>	18
<i>Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations au territoire des Deux Morin.....</i>	19
<i>Pose de repère de crue.....</i>	19
<i>Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance</i>	20
<i>Accompagnement des collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC.....</i>	20
<i>Adaptation du protocole de collecte d'information en cas d'inondation</i>	21
<i>Accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde</i>	21
<i>Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme</i>	22
<i>Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques</i>	22
<i>Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin</i>	23
<i>Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin</i>	23
3.6 SIGNALLEMENT DES POLLUTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU GRAND ET DU PETIT MORIN	24
4. COMPETENCE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI).....	24
4.1 L'EPAGE DU GRAND MORIN ET DE SES AFFLUENTS.....	24
4.2 LE CONTRAT TERRITORIAL EAU & CLIMAT 2020-2024	25
4.3 UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2024-2030 AU SERVICE DE LA PREVENTION DES INONDATIONS ET DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES.....	28
<i>Stratégie d'investissement financière sans précédent</i>	28
<i>Stratégie d'intervention territoriale et opérationnelle</i>	29
<i>Stratégie foncière : un enjeu majeur pour agir</i>	29
<i>Stratégie réglementaire : un levier essentiel pour agir</i>	29
<i>Stratégie de développement des services et des moyens humains</i>	30
4.4 LES ACTIONS ET LES OPERATIONS DE GESTION DE MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS	31
<i>Le risque d'inondation sur le territoire du Grand Morin</i>	31
<i>Opération n°0 – Renaturation Grand Morin Tranche 1 – 2 sites</i>	31
<i>Opération 1 : Atténuation des inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau sur 11 communes de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie</i>	33
<i>Opération n°2 – Atténuation des inondations et renaturation Grand Morin Tranche 2 – 6 sites</i>	37
<i>Opération 3 : Atténuation des inondations par ruissellement et restauration du Vannetin sur le secteur de Chartronges, Leudon-en-Brie, Courtacon et Beton-Bazoches</i>	39
<i>Suivi des travaux de renaturation hydromorphologique du Vannetin à Choisy-en-Brie</i>	40
<i>Opération n°4 Restauration de Zones d'Expansion de Crues naturelles et de Zones Humides sur le Grand Morin amont – 7 sites</i>	41

<i>Opération 7 : Atténuation des inondations par ruissellement et débordement sur les secteurs de Dammartin-sur-Tigeaux et le ru de Biche à Guérard et Crécy-la-Chapelle.</i>	42
<i>Travaux d'entretien sur le Grand Morin et ses affluents : Programme Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE)</i>	44
<i>Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert</i> ...56	
<i>Actions du SMAGE des 2 Morin lors des crues</i>	58
5. ACTIONS DE COMMUNICATIONS ET DE SENSIBILISATIONS	60
5.1 UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION AU SERVICE DU TERRITOIRE	60
5.2 ORGANISATION D'UNE CLASSE D'EAU A CRECY-LA-CHAPELLE.....	60
5.3 SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC.....	60

©SMAGE des 2 Morin

Table des figures

Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin	5
Figure 2 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin	8
Figure 3: Périmètre du PEP des Deux Morin.....	16
Figure 4 : Graphique de la répartition des financements du PEP des Deux Morin	17
Figure 5 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin.....	25
Figure 6 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents	26
Figure 7: Graphique des modes de financement de la GEMAPI.....	28
Figure 8 : Crue historique du Grand Morin à Coulommiers – La rue de Melun inondée en 1897.	31
Figure 9 : Moulin de Court à Meilleray	32
Figure 10 : Moulin de Court à Meilleray et embâcles.....	32
Figure 11 : Grand Morin à Meilleray – Ancienne zone d'ouvrage	33
Figure 12 : Grand Morin à Meilleray – Création de banquette	33
Figure 13 : Carte de localisation des secteurs concernés	34
Figure 14: Photographie de la plantation de haie – Bouleurs © SMAGE 2 Morin	35
Figure 15: Photographie d'un fossé à redents – Maisoncelles-en-Brie © SMAGE 2 Morin	35
Figure 16 : Photographie aérienne de l'ouvrage de Sault/Drevault - ©DVI Production	38
Figure 17 : Chartronges - inondation octobre 2024	39
Figure 18 : Concertation avec les élus de Crécy-la-Chapelle © SMAGE 2 Morin	43
Figure 19 : Actions réalisées en 2024 – opération 7.....	44
Figure 20: Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN.....	45
Figure 21 : Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien du Grand Morin	45
Figure 22 : Carte du secteur d'entretien de GM 2024 (T4) - Source : SMAGE 2 MORIN	46
<i>Figure 23 : Carte du secteur d'entretien de l'Aubetin 2022 (T2) - Source : SMAGE 2 MORIN.....</i>	46
Figure 24 : Recensement des interventions – Programme 2024 d'entretien du Grand Morin.....	46
Figure 25 : Entretien de ripisylve – Programme 2024 d'entretien de l'Aubetin.....	47
Figure 26: Entretien de ripisylve – Programme 2024 d'entretien de l'Aubetin	48
Figure 27 : Carte du secteur d'entretien du ru des Cordelins 2024 – Source : SMAGE 2 MORIN	49
Figure 28 : Carte du secteur d'entretien du ru de Biche 2024 – Source : SMAGE 2 MORIN	49
Figure 29 : Carte du secteur d'entretien du ru de la Fosse aux coqs à Crécy-la-Chapelle – Source : SMAGE 2 MORIN.....	50
Figure 30 : Carte du secteur d'entretien du ru de la Fosse aux coqs à Maisoncelle-en-Brie – Source : SMAGE 2 MORIN.....	50
Figure 31 : Carte du secteur d'entretien du ru de Dainville– Source : SMAGE 2 MORIN	51
Figure 32 : Carte du secteur d'entretien du ru du Lochy– Source : SMAGE 2 MORIN	51
Figure 33 : Entretien de ripisylve – Programme 2024 d'entretien du Grand Morin	52
Figure 34 : Recensement des embâcles traités en 2024	53
Figure 35 : Intervention retrait d'embâcle sur le pont canal à Condé-Sainte-Libiaire	54
Figure 36 : Photo du pont canal à Condé-Sainte-Libiaire	54
Figure 37 : Zone de stockage sur la commune de La Ferté-Gaucher - ©SMAGE des 2 Morin	55
Figure 38 : Bras secondaire à Esbly - zone de travaux ©SMAGE des 2 Morin.....	57
Figure 39 : Travaux d'extraction de sédiments sur le ru des Cordelins à la Ferté-Gaucher - 09/10/2024 ...	58
Figure 40 : Prise de vue par drone sur Coulommiers – crue d'octobre 2024 – ©SMAGE2Morin.....	58
Figure 41 : Graphique des hauteurs d'eau lors des inondations d'octobre 2024 sur le Grand Morin	59

1. Présentation du SMAGE des 2 Morin

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Deux Morin (SMAGE des 2 Morin) est un syndicat mixte fermé exerçant deux compétences :

- la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin depuis le 1er janvier 2018 sur les bassins versants du Grand Morin et du Petit Morin,
- la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2020, sur le bassin du Grand Morin uniquement (voir carte ci-dessous).

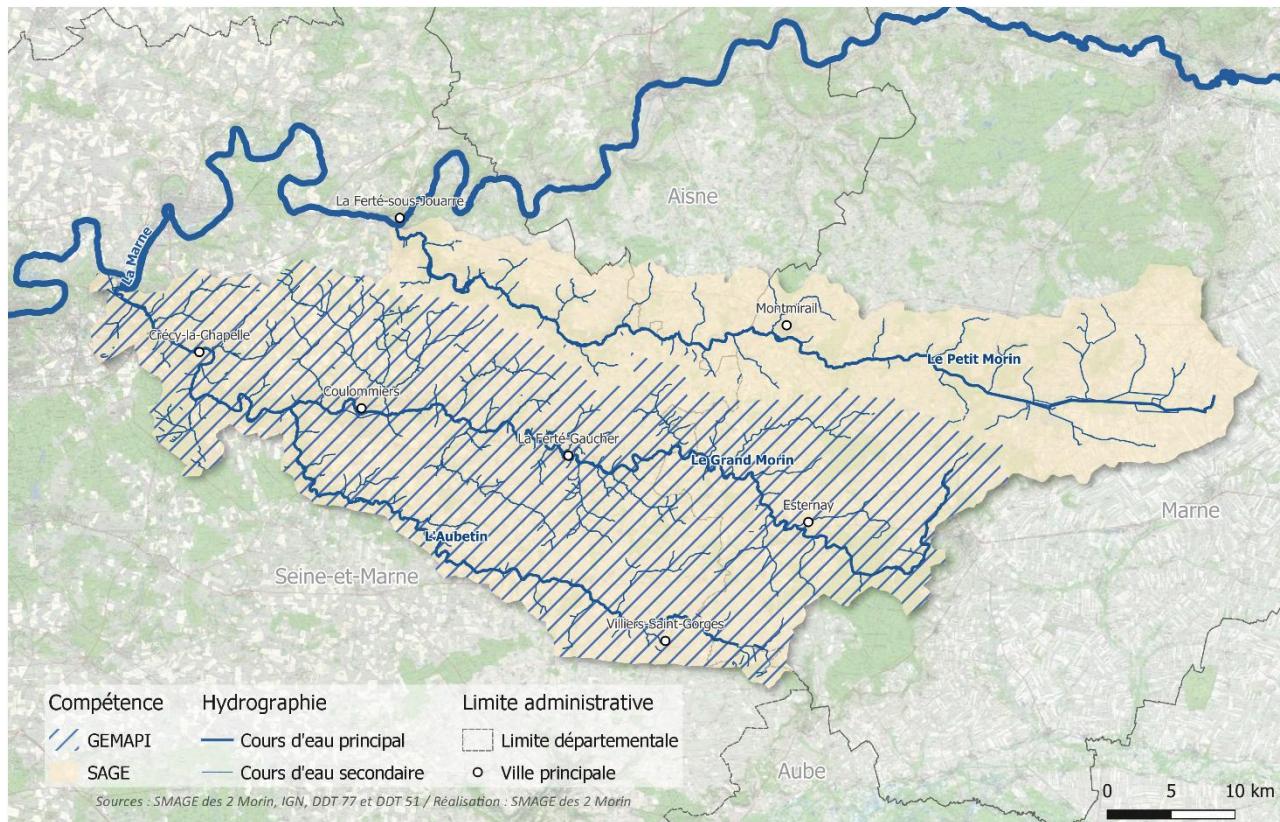


Figure 1 : Carte des périmètres de compétence du SMAGE des Deux Morin

1.1. Compétence : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE constitue un outil réglementaire à la disposition des acteurs locaux, leur permettant d'atteindre les objectifs de qualité et de remplir l'obligation de résultat imposée dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles, de répartir l'eau entre les différents acteurs afin de limiter les conflits d'usage, et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 172 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (Seine-et-Marne 77, Marne 51 et Aisne 02). Ce territoire couvre environ 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état, est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE s'élabore en plusieurs étapes :

L'élaboration du SAGE des Deux Morin : une démarche collective au service de la ressource en eau

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil essentiel pour préserver et gérer durablement l'eau sur notre territoire. Il permet d'assurer un équilibre entre les différents usages de l'eau (agriculture, alimentation en eau potable, activités économiques, préservation des milieux naturels, etc.), tout en garantissant la protection de cette ressource vitale. Son élaboration s'est faite en plusieurs étapes clés, sous la conduite de la Commission Locale de l'Eau (CLE), instance réunissant élus, usagers et représentants de l'État.

1. Un état des lieux partagé :

La première étape a consisté à rassembler toutes les données disponibles sur l'eau et les milieux aquatiques du territoire : qualité de l'eau, quantité disponible, usages, besoins, pressions... Cette analyse a permis de dresser un tableau complet de la situation, en identifiant aussi les manques d'information. C'est sur cette base solide que tout le reste a pu être construit. Cette phase a été validée par la CLE en juin 2010.

2. Un diagnostic pour comprendre les enjeux :

Ensuite, les acteurs du territoire ont travaillé ensemble pour analyser les problèmes, les points de consensus et les divergences. Cette étape a permis de mieux cerner les forces et les faiblesses du territoire en matière de gestion de l'eau, et de faire émerger les grands objectifs à atteindre. Le diagnostic a été validé en mai 2011.

3. Des scénarios pour l'avenir du territoire :

Afin d'anticiper les évolutions possibles (urbanisation, changement climatique, pratiques agricoles, etc.), différents scénarios ont été élaborés. L'objectif était de visualiser les conséquences à moyen et long terme sur la ressource en eau, selon différents niveaux d'engagement du territoire. Ces scénarios ont été validés entre 2011 et 2012.

4. Une stratégie collective pour agir :

Sur la base des scénarios, les membres de la CLE ont défini ensemble une stratégie commune pour garantir un avenir durable à la ressource en eau. Ce cap stratégique a été adopté en février 2013.

5. Des documents pour cadrer l'action :

La stratégie a ensuite été traduite dans des documents concrets : un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. Ces documents précisent les orientations à suivre et les règles à respecter pour toutes les décisions liées à l'eau sur le territoire. Après plusieurs consultations et une enquête publique, le SAGE des Deux Morin a été officiellement adopté en février 2016, puis approuvé par arrêté inter-préfectoral en octobre 2016.

6. Une mise en œuvre suivie et partagée : Le SAGE s'appuie sur 7 grands enjeux prioritaires. Depuis son entrée en vigueur, toutes les actions et décisions dans le domaine de l'eau doivent respecter ses objectifs. La Commission Locale de l'Eau reste mobilisée pour suivre sa mise en œuvre, donner son avis sur les projets, et garantir la cohérence des actions.



Une révision du SAGE des 2 Morin est programmé dès 2026 pour ajuster les objectifs au regard de l'évolution des besoins du territoire.

1.2. Compétence : Gestion de Milieux Aquatiques et prévention des Inondations (GEMAPI)

Depuis le 1er janvier 2020, le SMAGE des Deux Morin est chargé de la GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*) sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin et de ses affluents.

Concrètement, le Syndicat agit pour le compte de ses membres et assure :

- L'aménagement du bassin versant pour un meilleur équilibre entre activités humaines et environnement.
- L'entretien et l'aménagement des rivières, canaux et plans d'eau, ainsi que l'accès à ces milieux.
- La prévention des inondations, hors celles liées aux réseaux d'eaux usées, conformément à la réglementation.
- La protection et la restauration des milieux naturels liés à l'eau : rivières, zones humides, forêts riveraines, et la biodiversité qui les compose.



Ces actions visent à préserver la qualité des milieux aquatiques, limiter les risques d'inondation et assurer un cadre de vie durable pour les habitants du territoire.

1.3. Gouvernance et instances syndicales

Les adhérents du SMAGE 2 Morin

Les membres adhérents au SMAGE 2 Morin sont les intercommunalités des bassins versants du Petit et du Grand Morin à savoir :

Pour le département de la Seine-et-Marne : (6 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie
- la Communauté d'Agglomération Val d'Europe Agglomération
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux
- la Communauté de Communes des Deux Morin
- la Communauté de communes du Provinois
- la Communauté de Communes du Val Briard

Pour le département de la Marne : (5 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- la Communauté de Communes de la Brie Champenoise
- la Communauté de Communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais
- la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne
- la Communauté de Communes du Sud-Marnais

Pour le département de l'Aisne : (2 intercommunalités)

- la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

- la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne



Figure 2 : Carte des intercommunalités sur le périmètre du SMAGE des Deux Morin

Le bureau et le comité syndical du SMAGE des 2 Morin

En 2024, le bureau du SMAGE des Deux Morin est composé de 15 délégués.

Président			
DE VESTELE Philippe – CC des Deux Morin – 77			
1^{er} Vice-Président CAIUS Charles CA Val D'Europe Agglo - 77	2^{ème} Vice-Président LAHAYE José CC Sézanne Sud-Ouest Marnais - 51	3^{ème} Vice-Président SAGNES Jean-Michel CA Coulommiers Pays de Brie - 77	4^{ème} Vice-Président MUSART Jean-Luc CA Coulommiers Pays de Brie - 77
Secrétaire ROUSSEAU Michael CC des Deux Morin - 77	Membre du Bureau TEMOIN – HADEY Marie-Noëlle CA Coulommiers Pays de Brie - 77	Membre du Bureau RAIMBOURG Claude CC des Deux Morin - 77	Membre du Bureau VAUDESCAL Jean-Louis CA Coulommiers Pays de Brie - 77
Membre du Bureau VERDELLET Fernand CA Val d'Europe Agglo - 77	Membre du Bureau HANNETON Alain CC du Provinois - 77	Membre du Bureau GARCIA Juan CC de la Brie Champenoise - 51	Membre du Bureau LOMBARD Maurice CC des Paysages de Champagne
	Membre du Bureau LHEUREUX Christian CA Epernay	Membre du Bureau MOROY Alain CA Région de Château Thierry	

Le comité syndical est composé de 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléants.

La gouvernance du SMAGE des 2 Morin a évolué en 2025, retrouver toutes les informations sur notre site internet : <https://www.smage2morin.fr/le-smage-en-bref/vos-elus/>

Le rôle du bureau et du comité syndical

Le **bureau syndical** est une instance restreinte, composée du président, des vice-présidents et de quelques membres élus par le comité syndical et s'est réuni 7 fois en 2024.

Il prépare les dossiers, suit la mise en œuvre des décisions et gère les affaires courantes. Le bureau permet de réagir rapidement entre deux réunions du comité syndical, notamment pour le fonctionnement quotidien du syndicat, des questions techniques, ou urgentes.

Le **comité syndical** est l'organe délibérant du SMAGE des Deux Morin et s'est réuni 5 fois en 2024.

Il réunit l'ensemble des délégués désignés par les intercommunalités membres. C'est lui qui décide des grandes orientations, vote le budget, approuve les programmes d'actions et fixe les priorités du syndicat. Chaque décision importante pour la gestion et la protection des cours d'eau du Petit et du Grand Morin y est débattue et votée.

Vous trouverez les comptes rendus des comité syndicaux du SMAGE des 2 Morin sur notre site internet : <https://www.smage2morin.fr/le-smage-en-bref/proces-verbal/>

Les Commissions d'Appel d'Offre

La **Commission d'Appel d'Offres** est une instance obligatoire dans les collectivités territoriales pour garantir la transparence et l'équité des marchés publics. Au SMAGE des 2 Morin, elle est composée d'élus désignés par le comité syndical.

Son rôle principal est :

- **D'ouvrir et analyser** les candidatures et offres reçues dans le cadre des procédures formalisées (au-delà de certains seuils fixés par le Code de la commande publique),
- **De choisir l'attributaire** du marché, c'est-à-dire l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui réalisera les actions et les travaux,
- **De veiller** à ce que les règles de concurrence soient respectées et que l'argent public soit utilisé de manière efficace.

En 2024, la Commission d'Appel d'Offre a attribué les marchés suivants :

Actions / Opérations	Prestataire
Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin, identification des zones d'expansion de crues, et définition d'une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques	BRL Ingénierie
Travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage des Moulins Sault et Drevault ;	CDES
Etude d'opportunité pour l'émergence d'un projet de territoire pour une meilleure maîtrise foncière des zones inondables à Esbly	EGIS
Opération 3 : Atténuation des inondations sur le Vannetin sur les communes de Chartronges, Leudon-en-Brie, Courtacon et Beton-Bazoches : Inventaire terrain sur 4 saisons pour les dossiers réglementaires.	BIOTOPE
Opération 3 : Atténuation des inondations sur le Vannetin sur les communes de Chartronges, Leudon-en-Brie, Courtacon et Beton-Bazoches : Inventaire zones humides pour les dossiers réglementaires.	PEDO-LOGIQUE
Opération 5 : Atténuation des inondations secteur La Ferté Gaucher	ARTELIA
Opération 7 : Atténuation des inondations secteur de Dammartin-sur-Tigeaux et ru de Biche (Crécy-la-Chapelle et Guérard)	SOCAMA

Vous trouverez les opérations engagées par le SMAGE des 2 Morin sur notre site internet : <https://www.smage2morin.fr/operation-en-cours/>

1.3 Le compte administratif 2024

Le budget et le compte administratif du SMAGE des 2 Morin se compose de 2 parties :

- une section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services ;
- une section d'investissement liée aux dépenses qui ont un impact sur le patrimoine de la collectivité (il s'agit principalement de la réalisation de travaux) et aux recettes en lien avec ces dépenses.

A / Section de fonctionnement

a) Les dépenses

Chapitre	Libellé nature	Compte administratif		
		GEMAPI	SAGE	
011	Charges à caractère général	1 727 858,95	319 495,72	2 047 354,67
012	Charges de personnel	267 312,69	136 213,59	403 526,28
65	Autres charges de gestion courante	1,34	17 724,00	17 725,34
	Total des dépenses de gestion courante	1 995 172,98	473 433,31	2 468 606,29
66	Charges financières			0,00
67	Charges exceptionnelles			0,00
	Total des dépenses réelles	1 995 172,98	473 433,31	2 468 606,29
042	Opérations d'ordre de transfert	5 215,74	466,00	5 681,74
	Total des dépenses d'ordre	5 215,74	466,00	5 681,74
	Total général	2 000 388,72	473 899,31	2 474 288,03

b) Les recettes

Chapitre	Libellé nature	Compte administratif		
		GEMAPI	SAGE	
013	Atténuation de charges	5 605,00	2 856,50	8 461,50
74	Contribution des collectivités	1 300 000,00	350 000,00	1 650 000,00
74	Subventions et FCTVA	345 764,45	29 681,50	375 445,95
75	Autres produits de gestion	194,12	12 887,53	13 081,65
	Total des recettes de gestion	1 651 563,57	395 425,53	2 046 989,10
77	Produits exceptionnels	4804,21		4804,21
002	Résultat de fonctionnement 2023 reporté	1 224 288,02	150 839,34	1 375 127,36
	Total des recettes réelles	1 656 367,78	395 425,53	2 051 793,31
042	Opérations d'ordre de transfert	0	0	0
	Total des recettes d'ordre	0	0	0
	Total général	1 656 367,78	395 425,53	2 051 793,31
023	Autofinancement / Résultat d'exploitation	-344 020,94	-78 473,78	-422 494,72

B / Section d'Investissement

a) Les dépenses

Chapitre	Libellé nature	Compte administratif		
		GEMAPI	SAGE	
20	Immobilisations			
21	Immobilisations corporelles		11 553,00	11 553,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	11 553,00	11 553,00
45	Opérations pour compte de tiers	715 782,17		715 782,17
001	Solde d'exécution 2023	-39 875,83		
	Total des dépenses réelles	715 782,17		715 782,17
	Total général	715 782,17	11 553,00	727 335,17

b) Les recettes

Chapitre	Libellé nature	Compte administratif		
		GEMAPI	SAGE	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
	Total des recettes d'équipement	0	0	
10	Dotations (FCTVA)	439,86		439,86
1068	Excédent de fonctionnement 2023 capitalisé	39 875,83		39 875,83
45	Opérations pour compte de tiers	553 758,00		553 758,00
	Total des recettes réelles	594 073,69	0,00	594 073,69
040	Opérations d'ordre de transfert	5 215,74	466,00	5 681,74
	Total des recettes d'ordre	5 215,74	466,00	5 681,74
	Total général	599 289,43	466,00	599 755,43
021	Autofinancement / Solde	-116 492,74	-11 087,00	-127 579,74
	RESULTAT DE CLOTURE	-460 513,68	-89 560,78	-550 074,46

1.4 Les financements du SMAGE des 2 Morin

Les sources de financement du SMAGE des 2 Morin émanent des intercommunalités membres et des financeurs publics tel que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, l'EPTB Seine Grands Lacs, etc.

Les cotisations des intercommunalités membres

En 2024, la participation financière des intercommunalités adhérentes au SMAGE a été de 1 750 000 € :

- Soit 350 000€ pour la compétence mise en œuvre du SAGE 2 Morin.
- Soit 1 400 000€ pour la compétence GEMAPI.

Montant des cotisations SMAGE des 2 Morin - 2024	350 000,00		1 400 000,00		Cotisation globale 2024
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	134 015,00	50,23%	703 166,27	837 181,27
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	2 905,00	0,00%	0,00	2 905,00
CA du Pays de Meaux	0,00%	0,00	3,17%	44 397,85	44 397,85
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	9 310,00	0,00%	0,00	9 310,00
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	39 480,00	18,36%	257 010,72	296 490,72
CC de la Brie Champenoise	6,81%	23 835,00	1,07%	14 954,63	38 789,63
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	31 045,00	5,96%	83 413,74	114 458,74
CC des Deux Morin	20,06%	70 210,00	16,51%	231 138,00	301 348,00
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	8 435,00	0,00%	0,00	8 435,00
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	4 725,00	0,00%	0,00	4 725,00
CC du Provinois	5,52%	19 320,00	3,93%	55 011,20	74 331,20
CC du Sud Marnais	1,10%	3 850,00	0,00%	0,00	3 850,00
CC Val Briard	0,82%	2 870,00	0,78%	10 907,59	13 777,59
TOTAL	100,00%	350 000,00	100,00%	1 400 000,00	1 750 000,00

Les subventions des partenaires techniques et financiers :

Le SMAGE des 2 Morin bénéficie de financements publics provenant de plusieurs partenaires qui accompagnent ses actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ces soutiens permettent de mettre en œuvre des opérations variées répondant aux demandes territoriales.

- L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) soutient les études globales d'acquisition de connaissance, les missions de maîtrise d'œuvre et les travaux qui en résultent visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau en restaurant l'hydromorphologie, la continuité écologique et assurant la préservation de la biodiversité. L'AESN finance également 4 postes au sein du SMAGE des 2 Morin de 50% à 80% :
 - 1 poste pour l'animation du SAGE des 2 Morin à 50%,
 - 2 postes de chef de projet GEMAPI à 80%,
 - 1 poste de chef de projet ruissellement et milieux aquatiques à 80% (mutualisé avec le syndicat aval du Petit Morin).
- Le Département de Seine-et-Marne finance des actions inscrites au PEP des 2 Morin de prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité du territoire, ainsi que des travaux d'entretien des cours d'eau et de travaux ponctuels de réduction des inondations.
- Le Ministère de la Transition écologique (Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – FPRNM) finance les actions de prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité des biens exposés et l'intégralité des actions inscrites au PEP des 2 Morin dont :
 - 1 poste pour l'animation du PEP des 2 Morin à 50%.

- La région Grand Est apporte son soutien financier aux projets locaux de gestion de l'eau et à la valorisation des milieux naturels et participe à l'animation du SAGE des 2 Morin à hauteur de 10 000€ maximum.
- L'EPTB Seine-Grands Lacs contribution aux projets en lien avec la prévention des crues et la restauration des zones d'expansions des crues et peut financer jusqu'à 50% du reste à charge du SMAGE des 2 Morin.

3. Compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

3.1 Prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les projets du territoire

Depuis son approbation par arrêté inter-préfectoral du 21 octobre 2016, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'impose comme le cadre de référence pour toute décision en matière d'eau et d'urbanisme sur les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Les projets d'aménagement doivent être compatibles avec les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durables (PAGD) et conformes à son règlement. Cela concerne un large éventail d'enjeux environnementaux :

- Gestion des eaux pluviales,
- Maintien des zones d'expansion des crues,
- Protection et restauration des zones humides,
- Prévention des risques dans les secteurs inondables (en PPRI ou hors PPRI),
- Préservation des berges et renaturation des cours d'eau,
- Améliorer la gestion du ruissellement, etc.

Les communes et intercommunalités membres du SMAGE doivent informer le syndicat des projets ou actions relevant des compétences SAGE et/ou GEMAPI.

Pour chaque projet, un porter à connaissance la Commission Locale de l'Eau (CLE) rend un avis consultatif sur les dossiers loi sur l'eau, les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc.) et les actes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager...). Conformément à la disposition n°3 du PAGD, la CLE et le SMAGE doivent être associés à toute procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme communal ou supra-communal.

En 2024, le poste d'animation du SAGE étant vacant, le SMAGE a transmis une note technique aux services urbanisme des collectivités et à la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de leur permettre d'intégrer les objectifs du SAGE lors de l'instruction des projets.

Par ailleurs, l'ensemble des objectifs du SAGE se traduit concrètement dans les actions menées par le SMAGE des 2 Morin au titre de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin. Ces actions visent à réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver et restaurer la qualité des milieux aquatiques ainsi garantir une gestion équilibrée de la ressource en eau sur le territoire.

Vous trouverez les documents du SAGE des 2 Morin sur notre site internet :

<https://www.smage2morin.fr/le-sage-des-2-morin/sage-des-deux-morin/les-documents-du-sage/>

3.2 Le Programme d'étude préalable (PEP) des Deux Morin

Animation du PEP des 2 Morin

• **Contexte :**

À la suite des inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE 2 Morin se sont engagés dans l'élaboration d'un programme d'études préalables (PEP) visant à réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux risques d'inondations. L'élaboration du PEP participe activement à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 62 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable.

Le bureau d'études Sépia Conseils a été missionné pour mener à bien cette mission qui a débuté avec la réunion de lancement du 27/11/2019. Cette mission s'est achevée, et le PEP des Deux Morin a été validé par les services de l'Etat le 13/07/2022. Le poste de chargé(e) de mission risques inondations en charge de la mise en œuvre du PEP est resté vacant entre septembre 2022 et mars 2023. Le 10/10/2022 les membres du comité de pilotage ont décidé de mettre en suspens le lancement de nouvelles actions afin de concentrer les moyens humains sur les actions déjà engagées par le syndicat et à poursuivre.

À la suite de la prise de poste du chargé de mission risques inondations en charge de la mise en œuvre du PEP le 13/03/2023, la mise en œuvre du PEP a pu débuter. Afin d'assister le chargé de mission dans la mise en œuvre du programme, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été sélectionné sous la forme d'un groupement de bureaux d'études, avec pour mandataire le bureau d'étude ICAPE.

Un avenant au PEP a permis de mettre à jour certains éléments dans le PEP des Deux Morin, avant de pouvoir lancer les actions du programme.

Le PEP des Deux Morin a été validé par les services de l'Etat le 13/07/2022, et l'avenant a été validé le 01/06/2023. Le PEP des Deux Morin est composé de 20 actions (voir tableau ci-dessous) dont les objectifs sont :

- Améliorer la connaissance des risques,
- Sensibiliser sur le risque inondations,
- Réduire l'aléa pour limiter les conséquences des inondations,
- Développer la résilience du territoire,
- Améliorer la prévision des inondations et la gestion de crise

Le saviez-vous ? Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 62 : Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) spécifique au bassin des Deux Morin.**

Vous trouverez les documents du PEP des 2 Morin sur notre site internet :

<https://www.smage2morin.fr/le-sage-des-2-morin/le-pep-des-deux-morin/le-pep-des-deux-morin-2/>

- Calendrier prévisionnel du PEP des 2 Morin

Intitulé de l'action	Maître d'ouvrage	2023				2024				2025				2026			
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
Animation et suivi du programme d'études préalables	SMAGE des 2 Morin																
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du programme d'études préalables	SMAGE des 2 Morin																
Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin	SMAGE des 2 Morin																
Etude globale de la vulnérabilité du territoire	SMAGE des 2 Morin																
Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	SMAGE des 2 Morin																
Déploiement du programme opérationnel de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation	SMAGE des 2 Morin																
Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations	EPTB Seine Grands Lacs																
Pose de repère de crue	SMAGE des 2 Morin																
Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance	SMAGE des 2 Morin																
Accompagner les collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC	SMAGE des 2 Morin																
Adaptation du protocole de collecte et d'information en cas d'inondation	SMAGE des 2 Morin																
Accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde	SMAGE des 2 Morin																
Accompagner la mise en œuvre de plans de continuité d'activité	SMAGE des 2 Morin																
Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme	SMAGE des 2 Morin																
Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles ou stratégiques	SMAGE des 2 Morin																
Réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques	SMAGE des 2 Morin																
Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin	SMAGE des 2 Morin																
Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin	Syndicat Mixte du Bassin Aval																
Définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance	SMAGE des 2 Morin																
Identification des ZEC/ZH (zones d'expansion des crues / zones humides) sur le territoire à préserver, valoriser	SMAGE des 2 Morin																

Labellisation du programme d'études préalables
Préparation des marchés publics
Préparations des dossiers de demande de subvention
Signature de la convention de cadre de financement

- **Localisation :** Les bassins versants du Petit et du Grand Morin (voir carte ci-dessous).

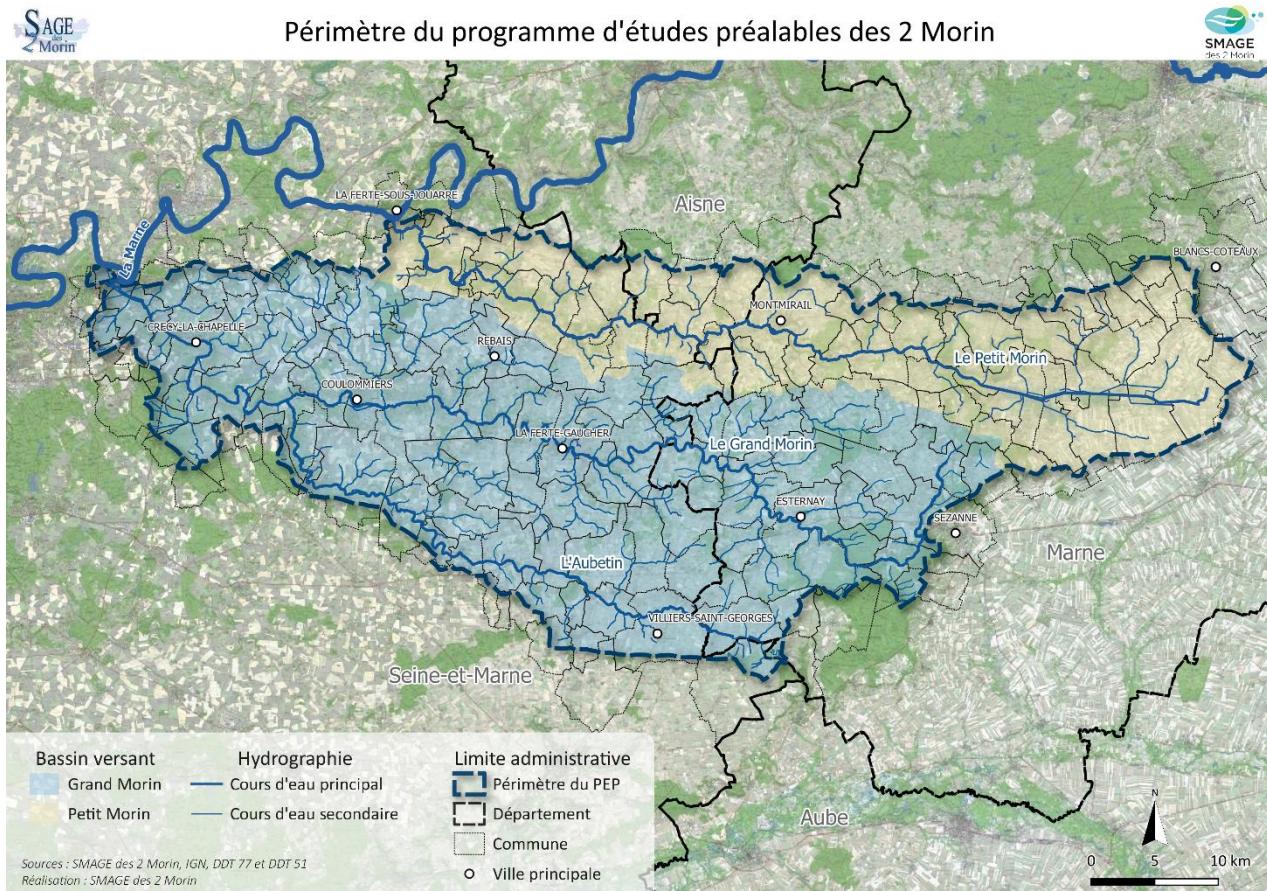


Figure 3: Périmètre du PEP des Deux Morin

- **Actions réalisées :**

- Préparation des dossiers de subventions et suivi des demandes de subventions,
- Animation territoriale et réalisation d'action en régie,
- Préparation et organisation des comités techniques et de pilotage,
- Rédaction de comptes-rendus,
- Participation aux journées techniques, aux journées d'échanges, et aux différentes réunions des acteurs du territoire sur la thématique des inondations,

- **Financeurs :**

Le PEP des 2 Morin est financé par :

- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs,
- Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Département de Seine-et-Marne,
- EPTB Seine Grands Lacs,
- Syndicat Mixte du Bassin de l'Aval du Petit Morin,
- SMAGE des Deux Morin.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des participations financières globales des partenaires pour la mise en œuvre du PEP :

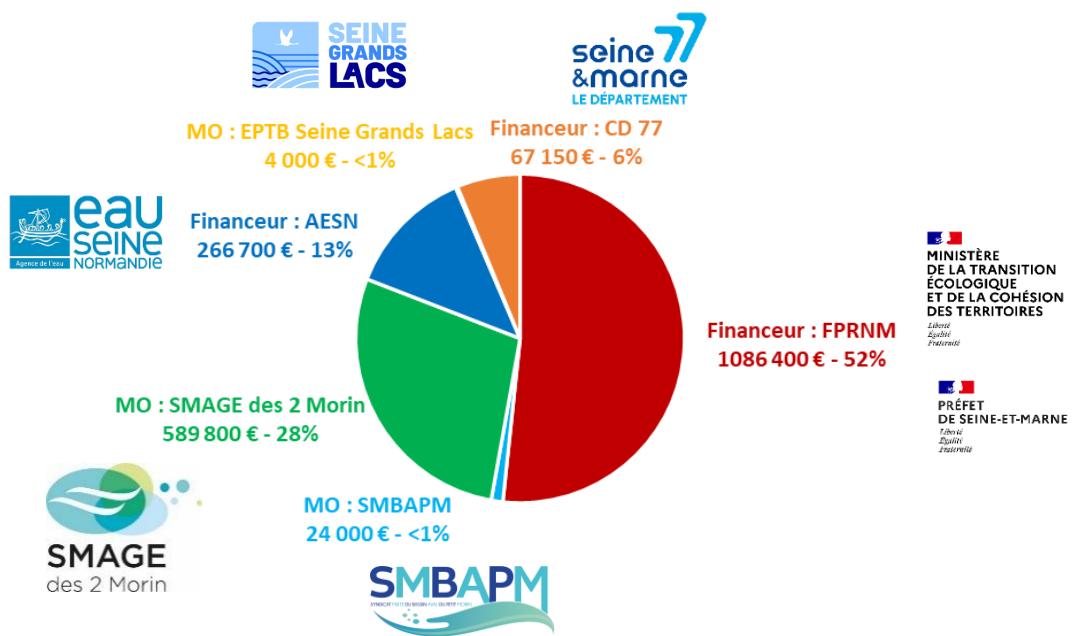


Figure 4 : Graphique de la répartition des financements du PEP des Deux Morin

L'animation du programme d'études préalables des Deux Morin est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (50%) et le SMAGE des Deux Morin (50%).

Etude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin, identification des zones d'expansion de crues, et définition d'une stratégie d'aménagement et de gestion des ouvrages hydrauliques

• **Contexte :**

Compte tenu des enjeux identifiés et des aléas importants sur le territoire, il est nécessaire d'améliorer la connaissance des phénomènes hydrologiques et hydrauliques sur les bassins versants des Deux Morin, de définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques et une procédure de surveillance adaptée au territoire, et d'identifier des zones d'expansion des crues.

L'objectif est la construction d'un modèle hydraulique, qui va permettre notamment de cartographier précisément les zones inondables pour des crues d'occurrences fréquentes à exceptionnelles, d'identifier les zones d'expansion de crues et construire un programme d'action de restauration et de création de zones d'expansion de crue, et de définir une stratégie de gestion des ouvrages hydrauliques. Ce travail constitue le Schéma Directeur du Grand Morin.

Afin de mener à bien ces actions, il a été décidé de regrouper en une seule étude :

- l'action 1.1, relative à une étude hydrologique et hydraulique des bassins versants des Deux Morin,
- l'action 6.2 relative à la stratégie de gestion des ouvrages,
- l'action 6.3 relative à l'identification de zones d'expansion de crues à préserver, restaurer et aménager sur le territoire.

Le bureau d'études BRL Ingénierie a été retenu pour la réalisation de cette étude.

• **Localisation :**

Le périmètre de cette étude correspond au périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Lancement de la campagne topographique,
- Collecte et analyse des données existantes,
- Rencontre des acteurs locaux,
- Analyse diachronique locale,
- Reconnaissance de terrain,
- Lancement de l'étude hydrologique,
- Première version du protocole de gestion des ouvrages hydrauliques.

- **Financeurs :**

Cette étude est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Département de Seine-et-Marne, l'EPTB Seine Grands Lacs, et le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 57: Identifier les zones naturelles d'expansion de crues**
- ✓ **Disposition 58: Préserver les zones naturelles d'expansion de crues par les documents d'urbanisme**
- ✓ **Disposition 59: Préserver les zones naturelles d'expansion de crues de tout nouvel aménagement**
- ✓ **Disposition 60 : Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues**
- ✓ **Disposition 61 : Définir un plan de gestion des vannes lors d'inondation**

Elaboration d'une stratégie de sensibilisation, d'information et de formation au risque inondation, et déploiement de la stratégie

- **Contexte :**

L'objectif est de mieux connaître les perceptions et connaissances sur le risque inondation et sa gestion auprès des différentes populations des territoires (grand public, entreprises, élus, etc.), et de déployer un ensemble d'actions visant à sensibiliser les acteurs du territoire sur le sujet du risque inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement. Ce point regroupe les actions 1.3 et 1.4 du PEP 2 Morin.

- **Localisation :**

Le périmètre de cette étude correspond au périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Prestataire retenu : ABN Conseil
- Guide inondation en projet.
- Questionnaire en projet pour définir une stratégie de sensibilisation des populations au risque inondation adaptée aux lacunes et besoins identifiés.

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, et le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 63 : Développer la culture du risque**

Extension de la plateforme collaborative « EpiSeine » relative aux risques inondations au territoire des Deux Morin

• Contexte :

Dans le cadre du partenariat entre le SMAGE des Deux Morin et l'EPTB Seine Grands Lacs, le territoire des Deux Morin a été intégré à la plateforme EPISEINE.

Le nom EPISEINE signifie "Ensemble pour la Prévention des Inondations sur le bassin de la SEINE". Porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, il s'agit d'un service public conçu pour la sensibilisation et la préparation des populations aux inondations en Île-de-France. EPISEINE met à disposition de nombreuses ressources pédagogiques (formations, vidéos de sensibilisation, jeux, etc.). Lien vers le site EPISEINE : <https://episeine.fr/>

L'action consiste donc à étendre le centre de ressources aux bassins versants des Deux Morin et ses caractéristiques. Le maître d'ouvrage de cette action du PEP des Deux Morin est l'EPTB Seine Grands lacs.

• Localisation :

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

• Actions réalisées :

- Echange d'informations,
- Suivi de l'intégration du territoire des Deux Morin sur la plateforme EPISEINE,

• Financeurs :

Cette action est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 80%, et par l'EPTB Seine Grands Lacs à hauteur de 20%.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 63 : Développer la culture du risque**
- ✓ **Disposition 66: Informer les particuliers et les professionnels concernés sur les moyens d'adapter l'habitat et les équipements soumis au risque inondation**

Pose de repère de crue

• Contexte :

L'article L 563-3 du Code de l'environnement impose aux communes soumises à un PPRN de réaliser l'inventaire des repères de crues existants et à établir des repères matérialisant les événements historiques. Cette action a pour objectif de développer l'information préventive à travers la pose de repères de crues.

Le bureau d'études ARTELIA a été missionné pour réaliser cette action en novembre 2024. La fin de l'étude est prévue en mars 2025.

• Localisation :

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

• Actions réalisées :

- Transmission d'un questionnaire aux communes traversées par le Grand Morin, le Petit Morin, et l'Aubetin, pour recenser les communes volontaires et nécessitant la mise en place rapide de repères de crue.
- Sélection de 10 communes réparties sur 5 secteurs (selon des critères de sélection établis au préalable).
- Recensement des éléments nécessaires au bon déroulement de la prestation sur les communes retenues.

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, et le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 65: Installer des repères de crues**

Etude visant à définir les besoins dans la perspective de la structuration d'un réseau de surveillance

- **Contexte :**

Le territoire des Deux Morin est doté de plusieurs types de dispositifs de surveillance, qui varient selon les secteurs géographiques. L'objectif est d'améliorer l'anticipation des débordements sur le territoire avec l'instrumentation des cours d'eau, de compléter le dispositif de surveillance Vigicrues, et d'harmoniser la surveillance à l'échelle du Grand Morin et du Petit Morin.

Le bureau d'étude PCM Eau & Environnement qui a été missionné pour réaliser cette action en juillet 2023.

Cette action se déroule en 4 phases :

- Phase 1 : Réalisation d'un schéma directeur de métrologie
- Phase 2 : Programme d'installation de stations de mesure
- Phase 3 : Elaboration d'une plateforme d'échange
- Phase 4 : Maintenance de la plateforme

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

Suivi des différentes missions menées par le bureau d'études :

- Réalisation d'un schéma directeur de métrologie sur les bassins versants des Deux Morin.
- Elaboration du programme d'installation de stations de mesure.
- Mise en place d'une plateforme pour un suivi en temps réel des données de l'ensemble des stations de mesures présentes sur les bassins versants.

Le superviseur du SMAGE des Deux Morin est accessible sur le site internet du SMAGE des Deux Morin dans la rubrique « LES MORIN EN DIRECT » : <https://www.smage2morin.fr/plateforme-strymo/>

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs à hauteur de 15 000€ TTC, et par le SMAGE des Deux Morin qui financera le reste à charge. Le coût total de l'étude est de 42 240€ TTC.

Accompagnement des collectivités territoriales pour l'inscription aux dispositifs Vigicrues Flash et APIC

- **Contexte :**

Les pluies intenses peuvent provoquer des crues rapides de petits cours d'eau, mais aussi des inondations par ruissellement. Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations - SCHAPI - et les DREAL) proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- **Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC)**, proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.

- **Vigicrues Flash, proposé par le ministère chargé de l'Environnement** dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crue.

L'objectif est de renforcer l'adhésion des communes à ces dispositifs en identifiant les communes éligibles et non inscrites. Cette action est réalisée en régie par le SMAGE des Deux Morin.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Recensement des communes éligibles à Vigicrues Flash et APIC,
- Recensement des collectivités abonnées aux dispositifs APIC et Vigicrues Flash,

- **Financeurs :**

Cette action est réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin.

Adaptation du protocole de collecte d'information en cas d'inondation

- **Contexte :**

L'objet de cette action est d'adapter le protocole de collecte d'informations par reconnaissances de terrain à la suite d'une inondation élaboré par l'Etat et le CEREMA sur le territoire des Deux Morin. Les épisodes d'inondation récents ont démontré la nécessité de disposer d'une méthodologie facilitant la remontée et la capitalisation d'informations.

Le protocole doit définir les conditions techniques, matérielles et organisationnelles générales de recueil et de capitalisation d'informations de terrain lors de la survenance d'évènements d'inondation.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Elaboration d'une version de travail du protocole,
- Echanges avec les services de l'Etat pour compléter et améliorer le protocole.

- **Financeurs :**

Cette action est réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin.

Accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la mise à jour de leurs plans (inter)communaux de sauvegarde

- **Contexte :**

La mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) relève de la responsabilité de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet. La réalisation ou la révision de ces documents est l'occasion de veiller à la mise en cohérence et l'harmonisation des PCS à l'échelle intercommunale, en lien avec le SDIS et le SIDPC.

L'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'élaboration et la mise à jour des PCS et Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sur le volet inondation en fournissant un avis durant tout le processus et des ressources techniques (trames, guides, retour d'expérience...). Un appui méthodologique est également proposé afin de réaliser des exercices de gestion de crise permettant de vérifier l'opérationnalité des PCS (échelle communale et intercommunale).

Un accompagnement des intercommunalités est également proposé pour élaborer des Plans Intercommunaux de Sauvegarde (PICS) ou des DICRIM intercommunaux.

Cette action est réalisée en régie par le SMAGE des Deux Morin.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Recensement des communes et intercommunalités soumises à l'obligation d'élaborer un PCS ou un PICS,
- Suivi du déploiement des PCS et PICS sur le territoire, et vérification de leur opérationnalité (date de dernière mise à jour ou d'élaboration, nombre d'exercices de gestion de crise réalisés, etc.),
- Transmission d'informations relatives aux PCS, PICS et DICRIM,
- Assistance dans la mise à jour de PCS,

- **Financeurs :**

Cette action est réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 64 : Réaliser les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs et Plan Communaux de Sauvegarde**

Favoriser la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme

- **Contexte :**

L'objet de cette action est d'accompagner les collectivités dans la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et de planification (PLUI, PLU, SCoT, zonage pluvial, schéma directeur de gestion des eaux pluviales, etc.).

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Transmission, sur demande, de la cartographie et des données sur les axes du ruissellement,
- Conseil de collectivité sur la prise en compte du risque inondation et avis sur la présence d'une zone inondable,

- **Financeurs :**

En 2024 cette action a été réalisée et financée à 100% par le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 57 : Identifier les zones naturelles d'expansion de crues**
- ✓ **Disposition 58 : Préserver les zones naturelles d'expansion de crues par les documents d'urbanisme**
- ✓ **Disposition 54: Incrire les secteurs à enjeu ruissellement dans les documents d'urbanisme**

Réalisation de diagnostic de vulnérabilité sur les bâtiments/équipements sensibles et/ou stratégiques

- **Contexte :**

L'objectif de cette action est de réaliser une première campagne de diagnostics dont le but est d'établir le niveau de vulnérabilité des biens diagnostiqués, d'estimer le coût des dommages potentiels ainsi que de préconiser et de chiffrer le coût des travaux de réduction de la vulnérabilité.

- **Localisation :**

Périmètre du programme d'études préalables des Deux Morin : Les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

- **Actions réalisées :**

- Lancement d'un requêtage spatial pour prioriser les secteurs à diagnostiquer,

- Recensement de volontaires pour la participation à une campagne de diagnostic du SMAGE,
- Transmission d'informations sur le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM, aussi appelé Fonds Barnier), notamment les modalités de subvention.

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le FPRNM, le Département de Seine-et-Marne, et le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 66 : Informer les particuliers et les professionnels concernés sur les moyens d'adapter l'habitat et les équipements soumis au risque inondation**

Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Grand Morin

- **Contexte :**

Cette action a pour but de mettre en place une gestion des ruissellements afin de limiter les risques d'inondation et d'érosion qui en découlent. Une étude ruissellement a été lancée en parallèle de la démarche du programme d'études préalables (PEP) pour aborder ce risque à une échelle globale (celle des 2 Morin) avant de l'adapter dans le PEP à une échelle plus pertinente, celle des sous-bassins versants. Des secteurs ont été sélectionnés sur la base d'une typologie et des désordres connus. Il s'agit donc de sous-bassins versants pilotes (de par leur représentativité) et prioritaires (de par la présence d'enjeux connus) sur lesquels seront proposés des programmes d'actions qui seront développés et étudiés dans le PEP à travers cette action.

- **Localisation :**

1 sous bassin versant à La Ferté-Gaucher, au Lieudit La Frévillard pour une partie du ru des Cordelins.

1 sous bassin versant à Dammartin-sur-Tigeaux.

1 sous bassin versant à Guérard, pour une partie du bassin versant du ru de Biche.

1 sous bassin versant à Saint-Germain-sur-Morin, pour une partie du bassin versant du ru du Lochy.

- **Actions réalisées :**

- Prestataire retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre sur le sous bassin versant de Dammartin-sur-Tigeaux et Guérard : SOCAMA,
- Prestataire retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre sur le sous bassin versant de La Ferté-Gaucher : ARTELIA,

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le FPRNM, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, et le SMAGE des Deux Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 53: Localiser les secteurs à enjeux « ruissellement » et définir et mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement**
- ✓ **Disposition 55 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées**
- ✓ **Disposition 56 : Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain**

Réduction des phénomènes de ruissellement sur le bassin versant du Petit Morin

- **Contexte :**

Cette action a pour but de mettre en place une gestion des ruissellements afin de limiter les risques d'inondation et d'érosion qui en découlent. Une étude ruissellement a été lancée en parallèle de la démarche du programme d'études préalables (PEP) pour aborder ce risque à une échelle globale (celle des 2 Morin) avant de l'adapter dans le PEP à une échelle plus pertinente, celle des sous-bassins versants. Des secteurs ont été sélectionnés sur la base d'une typologie et des désordres connus. Il s'agit donc de sous-bassins versants

pilotes (de par leur représentativité) et prioritaires (de par la présence d'enjeux connus) sur lesquels seront proposés des programmes d'actions qui seront développés et étudiés dans le PEP à travers cette action.

- **Localisation :**

1 ss-BV à Hondevilliers, pour une partie du bassin versant du ru de la Fontaine aux Dames (affluents du ru d'Avaleau).

1 ss-BV à Bellot, pour une partie du bassin versant du ru de Bellot.

- **Actions réalisées :**

- Cahier des charges en cours d'élaboration.

- **Financeurs :**

Cette action est financée par le FPRNM, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Département de Seine-et-Marne, et le Syndicat Mixte du Bassin Aval du Petit Morin.

Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 53: Localiser les secteurs à enjeux « ruissellement » et définir et mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement**
- ✓ **Disposition 55 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées**
- ✓ **Disposition 56 : Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain**

3.6 Signalement des pollutions sur le bassin versant du Grand et du Petit Morin

Le SMAGE des 2 Morin accompagne les collectivités et les habitants dans le signalement de pollution sur les bassins versant du Petit et du Grand Morin et assure un relai auprès des services compétences à savoir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) et les Directions Départementales des Territoires (DDT). A noter, que le SMAGE des 2 Morin n'exerce pas la compétence de lutte contre le pollution et de possède pas de pouvoir de police.

Pour signaler une pollution ou une dégradation des milieux naturels et/ou aquatiques, ce formulaire est disponible : <https://www.federationpeche77.fr/4237-que-faire-en-cas-de-pollution.htm>

4. Compétence : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

4.1 L'EPAGE du Grand Morin et de ses affluents

- **Contexte :**

Le SMAGE des Deux Morin est labellisé EPAGE du Grand Morin depuis le 28 avril 2021. Cette labellisation est une reconnaissance d'une structure unique exerçant la compétence GEMAPI et d'un seul maître d'ouvrage à l'échelle d'un bassin versant hydrographique cohérent, ici le bassin versant du Grand Morin.

- **Localisation :** L'EPAGE du Grand Morin concerne le bassin Versant du Grand Morin avec ses affluents (voir carte ci-dessous) :

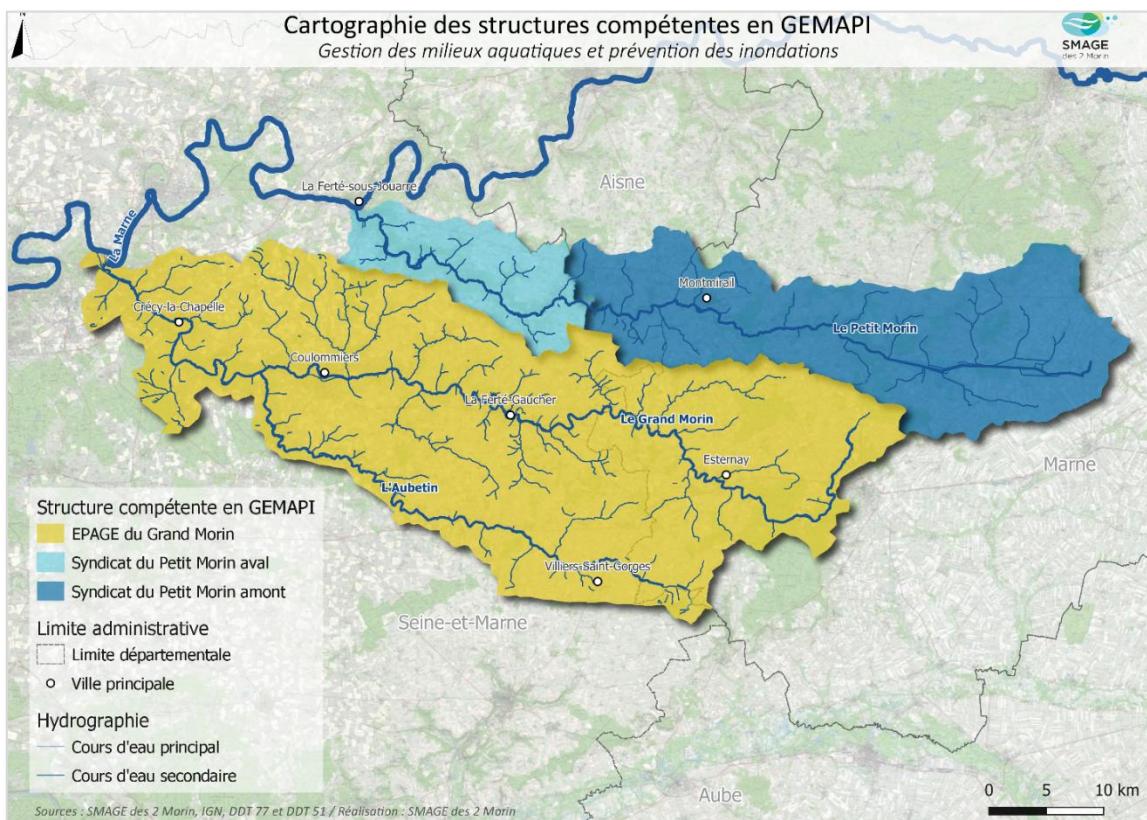


Figure 5 : Carte des structures compétentes en GEMAPI – dont l'EPAGE du Grand Morin

A noter que sur le Petit Morin, il y a 2 syndicats : Petit Morin Amont et Petit Morin Aval qui exercent la compétence GEMAPI en propre avec une gouvernance indépendante :

- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin amont,
- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Petit Morin aval.

4.2 Le Contrat Territorial Eau & Climat 2020-2024

• Contexte :

Pour répondre aux objectifs européens et nationaux en matière de gestion de l'eau (Directive Cadre Européenne, SDAGE Seine-Normandie, SAGE des Deux Morin) et accompagner la création de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Grand Morin, le SMAGE des Deux Morin a signé en 2020, avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, un **Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)** couvrant la période 2020-2024.

Ce contrat vise à restaurer les milieux aquatiques, améliorer la qualité de l'eau, préserver les zones humides et limiter les risques d'inondation. Le SMAGE des 2 Morin a la responsabilité d'animer le CTEC et de s'assurer que les actions inscrites soient réalisées.

Le saviez-vous ? Le saviez-vous ?

Cette action correspond à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 5 : Identifier et mobiliser les acteurs locaux susceptibles de mettre en œuvre le SAGE, en particulier les porteurs de contrats globaux**

- **Localisation :** Bassin versant du Grand Morin :



Figure 6 : Carte du périmètre du CTEC du Grand Morin et ses affluents

- **Bilan des actions du CTEC 2020-2024 :**

Entre 2020 et 2024, 64 actions sont inscrites dans le CTEC dont :

- **4 actions terminées**

- Animation des projets de renaturation du Grand Morin et ses affluents et de restauration des zones humides ;
- Participation à l'animation du SAGE ;
- Travaux de restauration de l'hydromorphologie du Grand Morin au droit de l'ouvrage de Nevers

- **14 actions engagées ou en cours**

- Deux opérations de restauration de continuité écologique et de l'hydromorphologie sur le Grand Morin ;
- Une opération de restauration du Grand Morin et de ses zones humides connexes ;
- Une opération de restauration de tête de bassin versant du Vannetin ;
- Une opération de renaturation du Grand Morin et du ru des Cordelins à La Ferté-Gaucher ;
- Une opération sur les deux sous-bassins versants du ru de Biche à Guérard et Crécy-la-Chapelle, ainsi que Dammartin sur Tigeaux ;
- Une opération d'identification des zones d'expansion de crue dans le cadre du Programme d'Etude Préalable des 2 Morin ;
- Une opération de renaturation du Grand Morin à Coulommiers (phase AMO)
- Une opération d'atténuation des inondations, de restauration de continuité écologique, de l'hydromorphologie et de Zones d'Expansion de Crue sur le Grand Morin au droit de 7 ouvrages (phase AMO) ;
- Travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage de Court à Meilleray et Villeneuve-la-Lionne ;
- Travaux de suppression de vannes (phase 1) à l'ouvrage Janvier à La Ferté-Gaucher ;
- L'élaboration d'un plan de communication pour les élus, riverains et usagers de la rivière :
 - Réalisation d'animation dans le cadre de classe d'eau à Crécy-la-Chapelle,
 - Mise en place d'une stratégie de communication pour le SMAGE 2 Morin,

- Prise de vue des travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage des moulins de Sault et de Drevault entre Couilly-pont-aux-Dames et Villiers-sur-Morin pour la réalisation de vidéo de sensibilisation.

Il est important de noter que certaines opérations structurantes ont été menées **hors CTEC** :

- Travaux de renaturation du Grand Morin au droit de l'ouvrage des moulins de Sault et de Drevault entre Couilly-pont-aux-Dames et Villiers-sur-Morin ;
- Travaux de suppression de vannes (phase 1) à l'ouvrage des Marais à Jouy-sur-Morin.

- **Eléments financiers :**

- En 2024 : 334 095 € dépensés (16 % du budget annuel prévu), contre 16 % en 2023
- Sur 2020-2024 : 884 295 € investis (12 % du budget prévisionnel total).

Malgré des montants modestes au regard du programme initial, les dépenses progressent, traduisant une accélération des projets, notamment grâce au recours à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) depuis 2023 pour aider au montage et au suivi technique des opérations permettant : le lancement de 5 opérations supplémentaires en 2024 visant à renaturer les cours d'eau et à atténuer les problématiques d'inondations.

- **Points à retenir pour le prochain CTEC 2026-2030 :**

L'évaluation du CTEC 2020-2024 met en évidence plusieurs points structurants :

1. Un programme initial trop ambitieux

Lors de la signature en 2020, le CTEC fixait des objectifs élevés, avec 64 actions prévues. Les élus avaient été alertés dès le départ par l'Agence de l'Eau sur la difficulté d'atteindre ce niveau d'exigence au regard des ressources financiers et des effectifs du SMAGE des 2 Morin. Ce constat s'est confirmé : les moyens financiers et humains ne permettaient pas de lancer simultanément autant de projets d'envergure, d'autant que nombre d'entre eux nécessitent plusieurs années de préparation (études, concertations, autorisations administratives, autorisation foncières, marchés publics).

2. Un ciblage des sites trop précis

Le programme listait des sites d'intervention très précisément identifiés dès le départ. Cette approche, si elle avait l'avantage de donner de la visibilité, a réduit la flexibilité pour saisir des opportunités ou adapter les priorités aux évolutions du terrain (aléas climatiques, disponibilité foncière, partenariats locaux).

À l'avenir, un ciblage plus souple, basé sur des objectifs globaux plutôt que des localisations figées, permettrait de lancer plus rapidement certaines opérations.

3. Sous-évaluation des coûts des actions

Les estimations financières réalisées lors de l'élaboration du contrat se sont révélées inférieures aux coûts réels, en particulier pour les travaux de renaturation des cours d'eau écologique et hydromorphologique couplé avec des travaux d'atténuation des inondations.

Le recours, à partir de 2023, à un groupement d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a permis de disposer de chiffrements plus fiables pour préparer les marchés publics.

4. Apports d'un accompagnement externe

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a joué un rôle déterminant dans la relance des projets :

- aide à la rédaction des cahiers des charges,
- coordination technique,
- suivi des prestataires,
- optimisation des délais.

Cet appui a permis de lancer 5 nouveaux projets en 2024, marquant une nette accélération.

5. Résilience face aux aléas climatiques

L'année 2024 a été marquée par plusieurs épisodes d'inondations majeures sur le bassin versant. Malgré ces contraintes, les équipes ont réussi à maintenir le cap, à poursuivre les chantiers engagés et à initier de nouvelles opérations, confirmant la capacité du SMAGE à s'adapter aux imprévus.

4.3 Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2030 au service de la prévention des inondations et de la gestion des milieux aquatiques

Dès 2023, le SMAGE des 2 Morin a initié une stratégie ambitieuse pour optimiser l'efficacité de ses interventions et accélérer la mise en œuvre des actions et travaux d'intérêt général, en améliorant la coordination avec les acteurs locaux et en mobilisant davantage de ressources pour répondre aux enjeux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Stratégie d'investissement financière sans précédent

L'étude de gouvernance de 2020 portée par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a défini un programme d'investissement 2020-2024 de 520 000 €/an. Le dimensionnement du SMAGE des 2 Morin a donc été fait sur cette base.

Début 2024, la mise en place d'un programme d'investissement de près de 100 millions d'euros dont 85 millions consacrés à la GEMAPI sur 2024-2030 avec :

- 84 % des financements du SMAGE des 2 Morin dédiés aux travaux pour la GEMAPI et prioritairement pour la prévention des inondations,
- Une stratégie financière associée à ce PPI calée en juin 2024 avec la prospective d'évolution des contributions des intercommunalités membres et les besoins d'emprunt associés,
- Un équilibre important à surveiller avec les apports de subvention notamment de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui représentent la majorité des aides financières,

Mode de financement des opérations

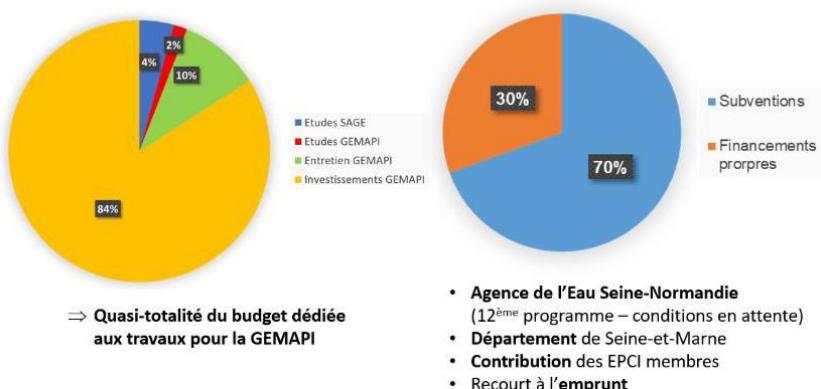


Figure 7: Graphique des modes de financement de la GEMAPI

A noter que ce PPI de 100 millions d'euros n'est que le début des investissements à réaliser sur le territoire et les 85 millions consacrés à la GEMAPI (donc uniquement sur le bassin versant du Grand Morin) sont voués à augmenter pour répondre à la demande territoriale croissante.

Il est prévu à terme un investissement annuel de l'ordre de 10 millions d'euros par an (hors subventions).

La stratégie financière associée au PPI 2024-2030 a été votée en octobre 2024. La cotisation des EPCI membres pour 2025 est de 2 666 500€, contre 1 750 000€ en 2024, avec la décision d'emprunter.

Après une année de concertation et d'ajustement du niveau d'ambition du PPI, il a validé en octobre 2024 et approuvé officiellement par délibération en décembre 2024. Le bilan à fin 2024 est notable avec 70 % du PPI qui est engagé en action territoriale.

Stratégie d'intervention territoriale et opérationnelle

Début 2024, pour répondre aux urgences territoriales, les méthodes de travail ont été repensées pour être plus opérationnelles et surtout optimiser les plannings. La stratégie technique est de traiter l'ensemble des problématiques par secteur géographique avec un axe principal sur l'atténuation des inondations à l'échelle du bassin versant.

L'objectif est d'avoir **une action cohérente et coordonnée sur l'ensemble du chemin de l'eau** (de la tête bassin versant au lit de la rivière) traitant en priorité des interventions sur le ruissellement et le débordement de cours d'eau.

Afin de respecter les procédures réglementaires et répondre aux besoins urgents de réalisée des travaux sur le territoire, la méthodologie de travail a été repensée autour de 3 étapes :

- Priorité 1 : Travaux d'urgence sur parcelle publique non soumis à DIG et dossiers réglementaires Loi sur l'Eau,
- Priorité 2 : Travaux à court terme, sur parcelle privée soumis à DIG et non soumis à dossiers réglementaires Loi sur l'Eau
- Priorité 3 : Travaux à moyen terme, sur parcelle privée soumis à DIG et dossiers réglementaires Loi sur l'Eau

Stratégie foncière : un enjeu majeur pour agir

La maîtrise foncière est aujourd'hui le principal frein à la réalisation des travaux liés à la compétence GEMAPI. Sans accord du propriétaire et/ou de l'exploitant, le SMAGE des 2 Morin ne peut intervenir, même avec une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Pour avancer, le syndicat privilégié **le dialogue et la concertation** avec les riverains et exploitants, en s'appuyant sur trois modes d'intervention :

- Travaux sur terrain public (sans difficulté particulière)
- Convention d'occupation temporaire avec le propriétaire
- Acquisition foncière en dernier lieu

Depuis début 2024, un prestataire spécialisé dans le foncier agricole accompagne le SMAGE des 2 Morin afin de faciliter les échanges et les négociations. Les premières opérations engagées concernent plus de 500 propriétaires et exploitants. Malgré les blocages ponctuels, cette approche permet de sécuriser le foncier nécessaire aux aménagements, condition indispensable à la réussite des projets de prévention des inondations et de renaturation.

En parallèle, afin de renforcer les capacités d'interventions sur le territoire le SMAGE des 2 Morin incite les communes à acquérir des parcelles présentant des enjeux de risques d'inondation par débordement de cours d'eau, de ruissellement, etc.

Stratégie réglementaire : un levier essentiel pour agir

La stratégie réglementaire constitue le second pilier de l'action du SMAGE des 2 Morin. L'outil indispensable est la **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**, qui permet de réaliser des travaux d'intérêt public sur des terrains privés, qu'il s'agisse d'entretien de rivières, de prévention des inondations ou d'actions de renaturation. La DIG offre également un cadre légal obligatoire pour mobiliser des financements publics et, le cas échéant, réaliser des travaux sur ces parcelles privées.

La durée de procédure varie fortement : dans les cas les plus simples, elle nécessite environ huit mois, alors qu'un dossier complexe peut atteindre deux ans. Cette temporalité est donc un paramètre incontournable dans la planification des opérations.

Pour gagner en efficacité, le SMAGE des 2 Morin a mis en place :

- **Un partenariat renforcé avec la DDT de Seine-et-Marne**, avec un suivi mensuel des dossiers et une pré-instruction systématique. Cette méthode permet de simplifier les procédures lorsque c'est possible, tout en lançant en parallèle plusieurs phases d'instruction pour réduire les délais.
- **Une coordination accrue avec le Bureau des Procédures Environnementales de la Préfecture**, notamment pour la gestion des enquêtes publiques ou de consultations du public en ligne. La mutualisation des dossiers et le recours à un commissaire enquêteur référent le cas échéant permettent de mieux harmoniser les méthodes. La durée d'une consultation publique est de l'ordre de 2 mois (délais d'instruction et consultations en ligne) et d'une enquête de 6 mois (délais d'instruction et enquête publique), l'ensemble des opérations y sont soumises.
- **Une mobilisation parlementaire** visant à simplifier la réglementation applicable aux syndicats GEMAPI.
- **La création d'une DIG globale unique** à l'échelle du bassin versant, dédiée aux aménagements légers (mares, fossés, haies). Cette procédure allégée réduit le délai réglementaire de six mois à un mois, ce qui facilite la réalisation d'actions rapides et ciblées.

Grâce à cette organisation, le SMAGE des 2 Morin anticipe d'avantages ses contraintes réglementaires, accélère la mise en œuvre des projets et sécurise leurs aspects juridiques, tout en agissant dans le strict respect des règles et au service de l'intérêt général.

Stratégie de développement des services et des moyens humains

En matière de ressources humaines, le SMAGE des 2 Morin a engagé une structuration et un développement conséquent des services. En 2024, l'équipe du SMAGE de 2 Morin passe de 6,5 équivalents temps plein (ETP) à 10 ETP.

En complément, un groupement d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) apporte un soutien ponctuel, permettant d'externaliser certaines missions et de mobiliser une dizaine de collaborateurs spécialisés. Cette solution temporaire pour pallier les difficultés de recrutement, dans l'attente du renforcement de l'équipe.

À l'horizon 2030, le SMAGE vise un doublement des effectifs, avec le développement des services techniques organisés par secteur géographique, spécialisés sur les différentes thématiques : GEMAPI, ruissellement, Zones d'Expansion de Crues (ZEC), zones de stockage et entretien des cours d'eau.

4.4 Les actions et les opérations de gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations

Le risque d'inondation sur le territoire du Grand Morin

Les crues sur le Grand Morin sont recensées depuis le XIX^e siècle, avec une aggravation post-années 1960 due à l'urbanisation en zone inondable qui a été freinée mais pas arrêtée. Le dérèglement climatique depuis 2016 a accentué la fréquence des épisodes : 4 inondations majeures en 2024, dont 3 par débordement de rivière et 1 par ruissellement,

Le Grand Morin c'est 120 km de rivière dont 75 km en Seine et Marne dont 85 % en domaine privé (avec des problèmes d'intervention pour l'entretien et des difficultés de maîtrise foncière ralentissent la réalisation des travaux les dossiers) et 15% en domaine public du Moulin de Coudé à Dammartin sur Tigeaux jusqu'à sa confluence avec la Marne au niveau de Condé-Sainte-Libiaire, et à l'exception du bras secondaire d'Esbly,

Le territoire connaît des inondations depuis 400 ans. Le SMAGE des 2 Morin dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI a engagée plusieurs opérations visant à réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations et renaturer les milieux aquatiques pour améliorer le fonctionnement hydraulique du bassin versant du Grand Morin.

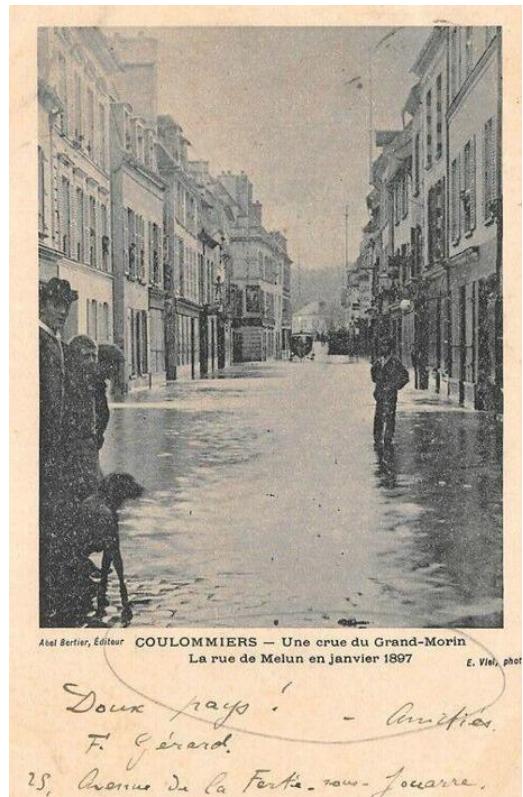


Figure 8 : Crue historique du Grand Morin à Coulommiers – La rue de Melun inondée en 1897.

Opération n°0 – Renaturation Grand Morin Tranche 1 – 2 sites

• Contexte :

En 2017, le syndicat Grand Morin Amont a lancé une étude sur six ouvrages classés en liste 2. Ces ouvrages ont été choisis par opportunité, en accord avec les propriétaires d'ouvrages. En effet, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ont recensé les propriétaires d'ouvrages favorables au scénario de suppression d'ouvrage. C'est le bureau d'étude SEGI devenu PCM Ingénierie qui a été retenu pour réaliser cette étude.

Cette opération de renaturation du Grand Morin vise de multiples objectifs : travailler sur les ouvrages afin d'optimiser l'écoulement en période de crue et d'atténuer la formation des embâcles, restaurer l'hydromorphologie du Grand Morin afin d'atténuer les inondations (en redessinant le cours d'eau) et restaurer les berges des cours d'eau afin de mieux résister aux crues.

Le saviez-vous ?

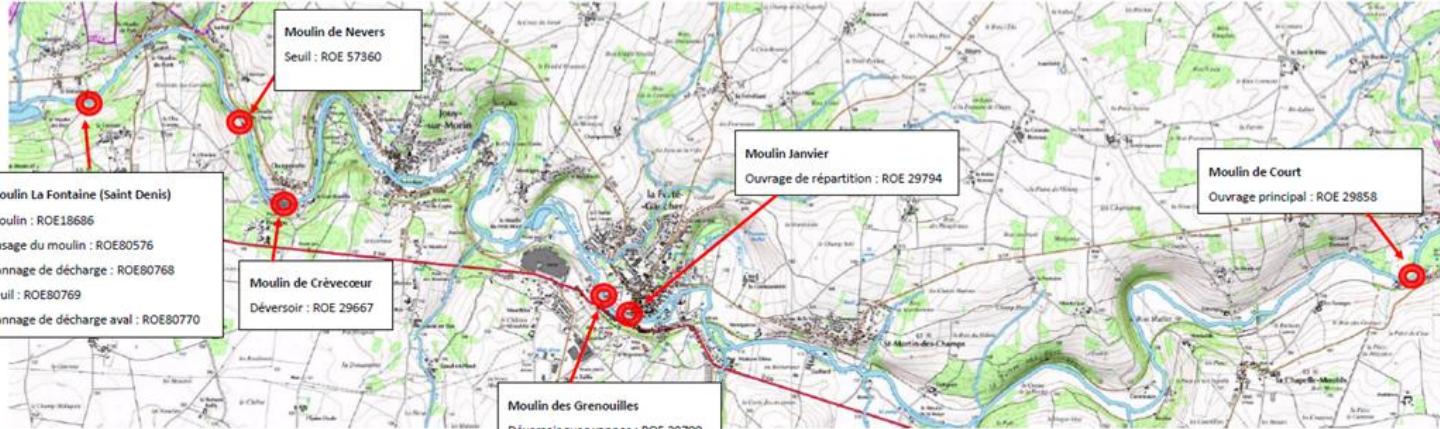
Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 31 : Réaliser les études globales préalables à la restauration des continuités écologiques des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 32 : Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 37 : Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
- ✓ **Disposition 40 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides**
- ✓ **Disposition 58 : Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues**

- **Localisation :**

Les ouvrages concernés sont :

- L'ouvrage de Court à Meilleray (ROE 29858).
- Les ouvrages Janvier et Grenouille à La Ferté-Gaucher (ROE 29794 et ROE 29790).
- L'ouvrage Crèvecœur à Jouy-sur-Morin (ROE 29667).
- Les ouvrages Nevers et Fontaine à Saint-Rémy-la-Vanne (ROE 57360 et ROE 80769).



- **Financeur :**

Les travaux sont financés à 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Actions réalisées :**

Suivi des différentes missions réalisées par le bureau d'étude.

Opération n°0a - Ouvrage de Court à Villeneuve-la-Lionne/Meilleray

- Préparation de reprise de travaux : avec le maître d'œuvre et l'entreprise et également la fédération de pêche pour le sujet des pêches de sauvegarde.
- Un courrier d'information aux riverains et des emails aux acteurs locaux pour les prévenir de la reprise des travaux en 2024 à l'ouvrage de Court.
- Suivi administratif régulier : suivi de factures et de subventions.
- Suivi de travaux : participation aux réunions de chantiers avec le MOE et relecture de comptes-rendus.



Figure 9 : Moulin de Court à Meilleray



Figure 10 : Moulin de Court à Meilleray et embâcles



Figure 12 : Grand Morin à Meilleray – Création de banquette



Figure 11 : Grand Morin à Meilleray – Ancienne zone d'ouvrage

Opération n°0b - Ouvrage de Crèvecoeur à Jouy-sur-Morin

- Réunions pour relancer le projet :
 - o Echanges avec les futurs propriétaires pour coordonnées leurs projets à celui repris par le syndicat ;
 - o Echange avec le maître d'œuvre du projet et le groupement d'assistance à maîtrise d'ouvrage du SMAGE des 2 Morin sur la reprise du projet et du planning ;
 - o Echange avec la fédération de pêche pour faire le point sur les pêches de sauvegardes ;
 - o Echange avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour relancer le financement de ce projet.

- **Remarques :**

Les projets à La Ferté-Gaucher ont été inclus dans un projet global d'atténuation des inondations et de renaturation du Grand Morin en centre urbain de La Ferté-Gaucher dont la maîtrise d'œuvre a été confiée en 2024 à ARTELIA.

Les propriétaires de l'ouvrages de Fontaine, n'étaient toujours pas joignables en 2024, le bureau d'études n'a donc toujours pas finalisé la phase PROJET sur ce site.

Les travaux à l'ouvrage de Court sont en finalisation. La remise en état a été retardé à cause des conditions météorologiques et sera faite en 2025.

Opération 1 : Atténuation des inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau sur 11 communes de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

- **Contexte :**

À la suite d'inondations récurrentes, l'ancienne Communauté de Communes du Pays Créois a lancé une étude préalable de diagnostic des dysfonctionnements hydrauliques sur son territoire. À partir du 1er janvier 2020, cette étude a été transférée au SMAGE 2 Morin au titre de la compétence prévention des inondations.

Les risques sur ces secteurs sont liés aux phénomènes de débordement de cours d'eau et de ruissellement. L'objectif de cette étude est donc de proposer des aménagements limitant les risques d'inondation par débordement de cours d'eau et de ruissellement et réduisant la vulnérabilité de ces territoires. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude INGETEC en 2023.

Ce projet est porté en co-maîtrise d'ouvrage entre le SMAGE des Deux Morin au titre de la compétence GEMAPI et la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au titre de la compétence GEPU. De nombreux échanges ont eu lieu entre les équipes du SMAGE 2 Morin, de la CACP, des partenaires financiers et techniques dans le cadre de cette co-maîtrise d'ouvrage dont le SMAGE est le coordonnateur.

Le saviez-vous ?

Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
- ✓ **Disposition 53 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées,**
- ✓ **Disposition 54. Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain**
- ✓ **Disposition 55 : Identifier les zones naturelles d'expansion de crues**

• Localisation :

La zone des études comprend les secteurs :

- Du ru de Vaudessard et de la Fosse aux Coqs sur les communes de Crécy-la-Chapelle, Sancy, la Haute-Maison et Maisoncelles-en-Brie.
- Du ru Mesnil sur les communes de Couilly-Pont-aux-Dames, Coulommiers, Bouleurs, Vaucourtois, Boutigny et Quincy-voisins.
- Du ru de Dainville sur les communes de Coutevroult et Villiers-sur-Morin.

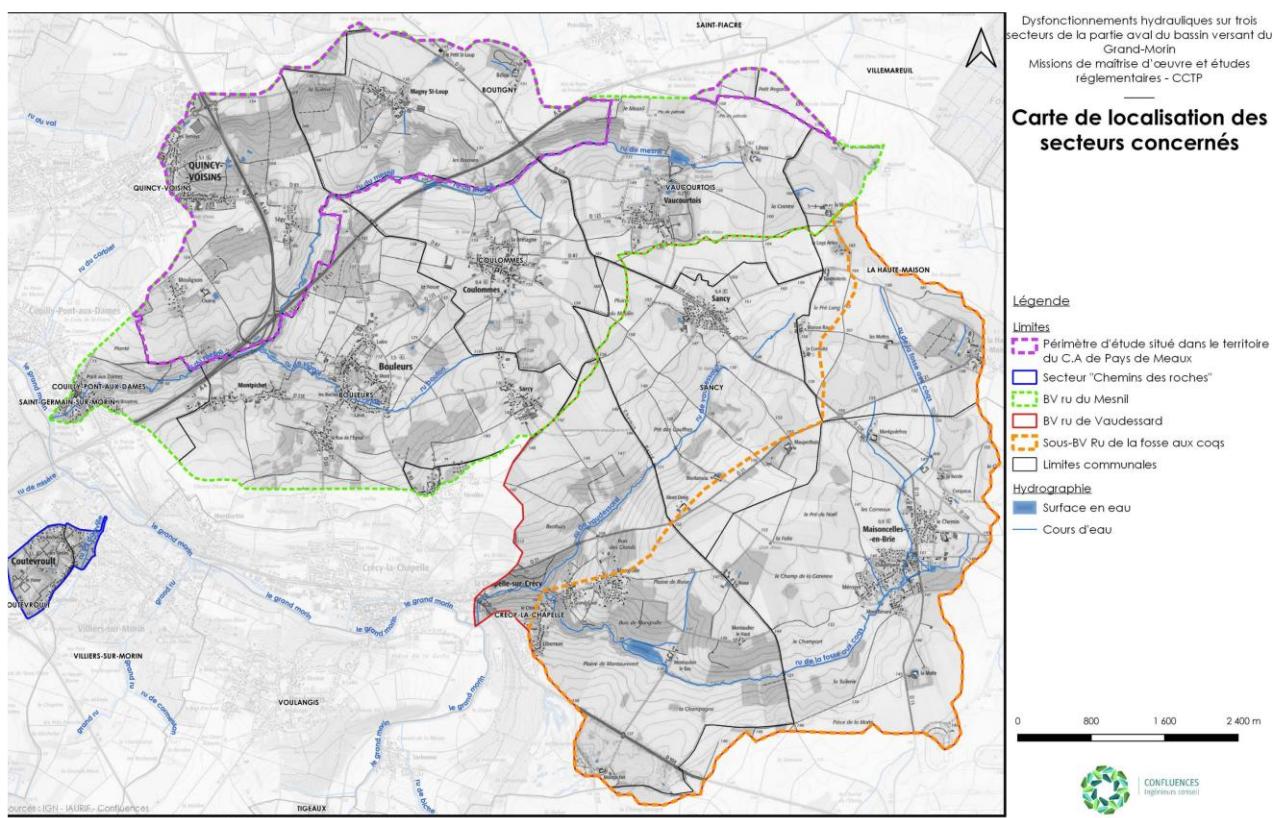


Figure 13 : Carte de localisation des secteurs concernés

• Actions réalisées :

À la suite de la réalisation par le bureau d'étude INGETEC d'un programme de travaux d'urgence pouvant être engagés sans procédure réglementaire sur des parcelles publiques, l'entreprise TERIDEAL a été mandaté pour intervenir en début d'année 2024 sur les communes de Bouleurs et Maisoncelles-en-Brie.

Le SMAGE des 2 Morin a pris à sa charge les travaux luttant contre le ruissellement agricole, tandis que la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a traité les secteurs urbains.

Communes	Bouleurs	Maisoncelles-en-Brie
Travaux réalisés par le SMAGE des 2 Morin	<ul style="list-style-type: none"> - Plantation de 375 ml de haie hydrauliques avec des essences locales ; - Curage et pose de redents sur 230 ml de fossé existant ; - Un rehaussement de chemin pour guider l'eau vers un fossé ; - Pose d'une grille anti-embâcle en amont d'une canalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Curage et pose de redents sur 225ml de fossé existant ; - Hydrocurage et inspection télévisée sur 115 ml du Ru de la Fosse aux Coqs dans sa partie canalisée.
Coût total	83 329.20 € TTC	

Tableau : Travaux d'urgence réalisés par le SMAGE des 2 Morin

Ces travaux ont été en partie financés par le Département de Seine-et-Marne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.



Figure 14: Photographie de la plantation de haie – Bouleurs © SMAGE 2 Morin



Figure 15: Photographie d'un fossé à redents – Maisoncelles-en-Brie © SMAGE 2 Morin

En parallèle de ces travaux d'urgence, le bureau d'étude a finalisé la première phase d'appropriation du programme et de proposition d'aménagement en concertation avec les élus locaux et acteurs du territoire ayant des connaissances terrain. Pour cela, trois permanences ont eu lieu sur les communes de Maisoncelles-en-Brie, Bouleurs et Villiers-sur-Morin en janvier 2024. A la suite de ce travail, un programme d'aménagement

a été présenté une première fois en Comité Technique auprès des partenaires techniques et financiers le 24 avril 2024 puis en Comité de Pilotage le 07 mai 2024 à Crécy-la-Chapelle.

Des rencontres avec une partie des exploitants ont été réalisés afin de présenter les aménagements proposés et avoir leur autorisation pour réaliser les levés topographiques sur les secteurs concernés. Pour les propriétaires n'ayant pu être rencontrés au préalable, un courrier a été transmis pour prévenir du passage d'une équipe de géomètre. Le cabinet Chollet, géomètre retenu pour assurer cette mission, a donc réalisé l'ensemble de levées topographique demandée nécessaire au bureau d'étude avant la fin de l'année.

Au fur et à mesure de la transmission des levées topographique par le géomètre, le bureau d'étude INGETEC a pu avancer sur la partie Avant-Projet (AVP). Cette phase prendra fin en début d'année 2025 et sera restitué à l'occasion de Comité technique et Comité de pilotage. Les actions détaillées sont détaillées ci-dessous :

Projet	Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées par commune	Actions réalisées pour la globalité du projet
Projet de dysfonctionnement hydraulique sur trois secteurs à l'aval du Grand Morin	Grand Morin (UH Morins)	Ru du Mesnil	CACPB	Couilly-Pont-aux-Dames (77)	2 visites terrain	
				Bouleurs (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 3 réunions avec les élus - 5 visites terrain - Plantation de haie sur 375 ml - Curage de fossé et pose de redents sur 230 ml - 1 réhaussement de chemin - 1 grille anti-embâcle - 5 réunions des chantier 	
				Vaucourtois (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion avec les élus - 2 visites terrain 	
				Quincy-Voisins (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion avec les élus - 2 visites terrain 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux d'urgence en parcelle publique - 97 courriers d'invitation envoyés aux exploitants agricoles - 3 permanences - COTECH de restitution phase appropriation et proposition d'aménagements
				Coulommes (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion avec les exploitants agricoles - 1 visite terrain 	
				Maisoncelle-en-Brie (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions avec les élus - 1 réunion avec les exploitants - 4 visites terrain - Curage et pose de redents sur 225 ml - Hydrocurage et inspection télévisée sur 115 ml - 3 réunions de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions avec la DDT de Seine-et-Marne - COPIL de restitution phase appropriation et proposition d'aménagements - Demande de devis pour lever topographique - Choix du géomètre - 192 courriers envoyés au propriétaires de parcelles concernées par les levées topographiques - Réunions d'avancement - Lecture DIG hydraulique douce et structurante - Réunion avec la Chambre d'Agriculture d'Île-De-France - Réunion avec un prestataire foncier
				La Haute-Maison (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion avec les élus - 2 visites terrain 	
				Crécy-la-Chapelle (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion avec les élus - 1 réunion avec les exploitants agricoles - 2 visites terrain 	
				Sancy-lès-Meaux (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunion avec les élus - 1 réunion avec les exploitants agricoles - 4 visites terrain 	
				Coutevroult (77)	1 visite terrain	
				Villiers-sur-Morin (77)	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions avec les élus - 2 visites terrain 	

- **Financeur :**

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance l'études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 80%.

Opération n°2 – Atténuation des inondations et renaturation Grand Morin Tranche 2 – 6 sites

- **Contexte :**

Dans le cadre du Contrat Territorial Eau et Climat, une opération au droit de 6 ouvrages a été engagée en 2021 afin de renaturer le Grand Morin en restaurant la continuité écologique, l'hydromorphologie du cours d'eau et ainsi améliorer la fonctionnalité des zones humides et zones d'expansion de crue tout en limitant le risque d'inondation.

Le saviez-vous ?

Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

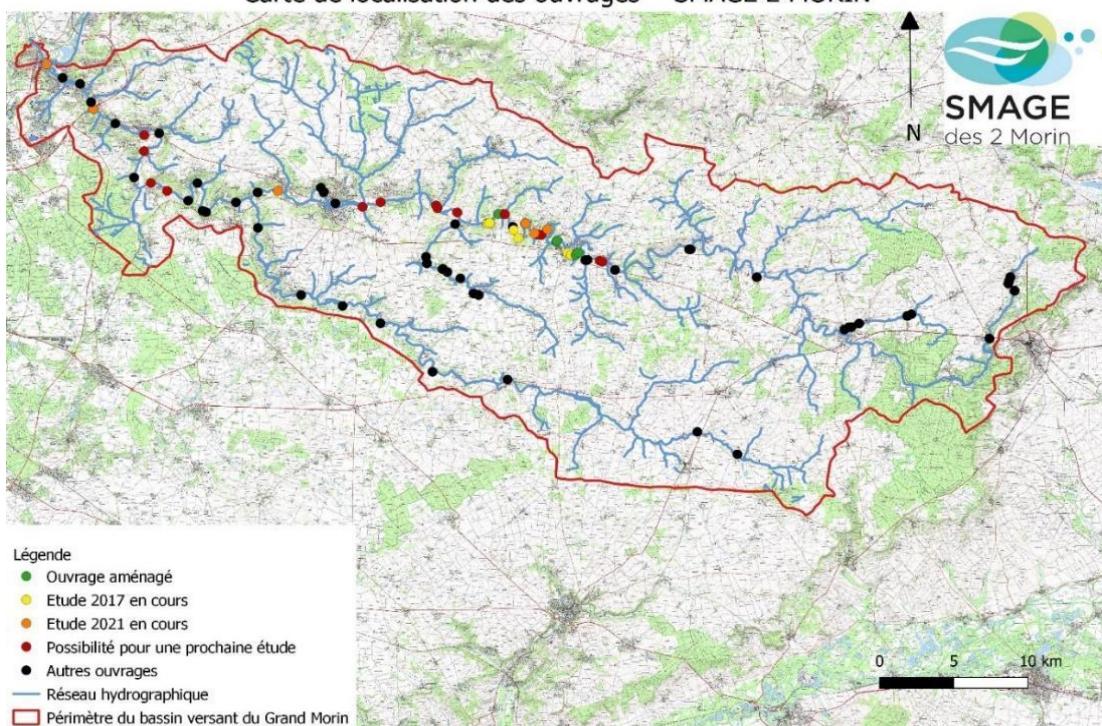
- ✓ **Disposition 31 : Réaliser les études globales préalables à la restauration des continuités écologiques des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 32 : Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 37 : Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau**
- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
- ✓ **Disposition 40 : Communiquer sur les fonctionnalités et la gestion adaptée des cours d'eau et zones humides**
- ✓ **Disposition 58 : Etudier le rôle des ouvrages hydrauliques sur la propagation des crues**

- **Localisation :**

Les sites concernés sont :

- L'ouvrage de La Chair-aux-Gens à Jouy-sur-Morin (ROE 29739).
- L'ouvrage de La Tannerie à Jouy-sur-Morin (ROE 29701).
- Le complexe d'ouvrages des Marais à Jouy-sur-Morin (ROE 29675 – 57771 – 57772).
- L'ouvrage des Moulin de la Sault et de Drevault entre Villiers-sur-Morin et Couilly-Pont-aux-Dames (ROE 18451).
- L'ouvrage de la Porte-à-Bateaux à Esbly (ROE 18499).

Carte de localisation des ouvrages - SMAGE 2 MORIN



- **Financeur :**

Cette opération de maîtrise d'œuvre et les travaux à l'ouvrage Sault-Drevault sont financés à hauteur de 90% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

- **Actions réalisées :**

Présentation et validation des phases avant-projets et projets pour les ouvrages de Sault/Drevault, Marais et Mouroux : Ces phases ont été présentés aux membres des comités technique et de pilotage et ces derniers les ont validés.

Présentation des projets aux propriétaires riverains sur 2 sites : 2 réunions ont eu lieu pour présenter les projets des ouvrages du Marais à Jouy-sur-Morin (octobre 2024) et du clapet à Mouroux (avril 2024). L'objectif étant de répondre à leurs interrogations et de pouvoir répondre autant que possible à leur exigence afin qu'ils puissent s'approprier le projet.

Validation de dossiers réglementaires : Relecture des dossiers loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général pour les ouvrages du Marais à Jouy-sur-Morin et du clapet de Mouroux et dépôt des dossiers pour instruction à la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne.

Contact et rencontres auprès des propriétaires riverains concernés par les projets du Marais à Jouy-sur-Morin et du clapet de Mouroux pour signer les conventions d'autorisation de travaux sur leurs parcelles.

Démarrage et arrêt provisoire des travaux à l'ouvrage Sault/Drevault entre Couilly-pont-aux-Dames et Villiers-sur-Morin suite aux mauvaises conditions climatiques.

Contact auprès de vidéaste et pilote de drone pour réaliser des prises de vue des travaux de Sault/Drevault.



Figure 16 : Photographie aérienne de l'ouvrage de Sault/Drevault - ©DVI Production

- **Remarques**

En tant que propriétaire la commune de Jouy-sur-Morin, n'a pas statué sur le scénario de travaux de renaturation pour les ouvrages de La Chair-aux-Gens et La Tannerie.

Concernant l'ouvrage de La Porte-à-Bateaux, il a été demandé lors du comité de pilotage de réaliser une note technique afin de proposer des aménagements pour que le bras secondaire du Grand Morin soit plus régulièrement en eaux en cas d'effacement de l'ouvrage.

Opération 3 : Atténuation des inondations par ruissellement et restauration du Vannetin sur le secteur de Chartronges, Leudon-en-Brie, Courtacon et Beton-Bazoches

• Contexte :

En tête de bassin versant de la rivière Vannetin (site Natura 2000), deux problématiques ont été recensées par les riverains : des inondations ponctuelles du bâti agricole et du ruissellement non maîtrisé, entraînant des désordres sur les routes et les cultures. En effet, il s'avère que lors des crues exceptionnelles, le Vannetin sort de son lit mineur pour rejoindre le fond de vallée et inonde le bâti : la ferme du lieu-dit Torcy, sur la commune de Chartronges a fait l'objet d'inondation entre 2016 et 2018.

• Localisation :

La carte ci-dessous présente les limites géographiques du projet pour le projet de restauration hydrologique du cours d'eau du Vannetin et du ruissellement en tête de bassin versant.



Financeur :

L'unique financeur pour cette opération est l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% de subventions.

Actions réalisées :

- Suivi de l'intégralité des missions de la maîtrise d'œuvre
- Echanges avec les propriétaires et/ou exploitants concernés par le projet pour recueillir leurs problématiques liées au cours d'eau et au ruissellement, prendre connaissance de leurs enjeux et les informer sur le projet à venir,
- Lancement de la phase de diagnostic du secteur,
- Réalisation des inventaires 4 saisons et des zones humides pour les dossiers réglementaires,



Figure 17 : Chartronges - inondation octobre 2024

Le saviez-vous ?

Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
 - ✓ **Disposition 37 : Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau**
 - ✓ **Disposition 39 : Développer et entretenir la ripisylve**
 - ✓ **Disposition 40 : Protéger la ripisylve**
 - ✓ **Disposition 43 : Identifier les zones humides**
 - ✓ **Disposition 48 : Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones prioritaires**
 - ✓ **Disposition 53 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées**
 - ✓ **Disposition 54 : Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain**

Suivi des travaux de renaturation hydromorphologique du Vannetin à Choisy-en-Brie

- **Contexte :**

Des habitants de Choisy-en-Brie ont rencontré des problématiques de ruissellement en mai 2020. Le ruissellement a engendré une érosion de berge massive du Vannetin. Il est important de noter que ce cours d'eau a été modifié sur ce secteur : berges abruptes et hautes, sur-élargissement du lit mineur, manque de substrat.

Etant classé en site Natura 2000, les propriétaires signé un contrat Natura 2000, afin de restaurer la morphologie du Vannetin tout en étant financés par des fonds européens.

Pour les propriétaires intéressés par la démarche, l'animatrice Natura 2000 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'équipe technique de la cellule Rivière ont accompagné les propriétaires pour signer un contrat Natura 2000 en 2021.

Le saviez-vous ?

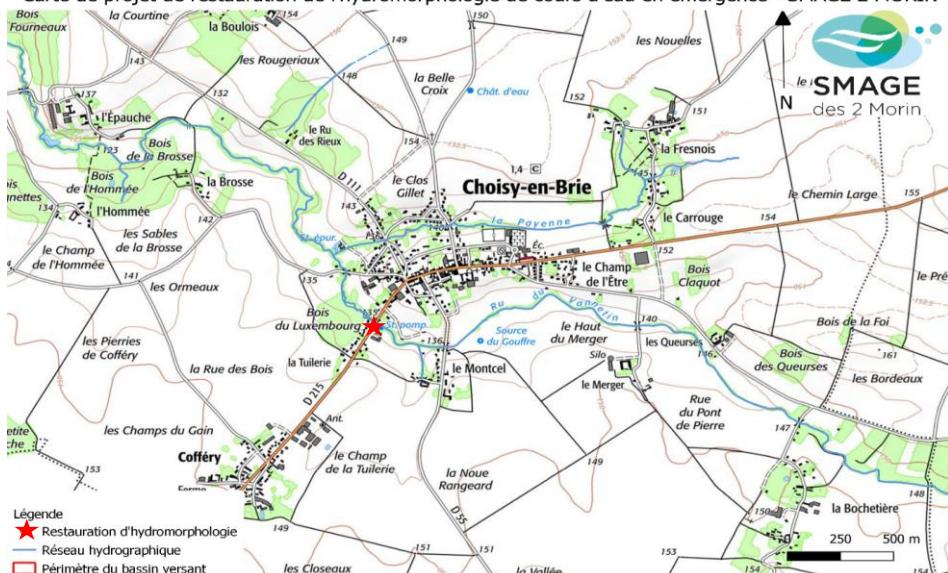
Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
 - ✓ **Disposition 37 : Restaurer les échanges latéraux et les espaces de liberté des cours d'eau**
 - ✓ **Disposition 39 : Développer et entretenir la ripisylve**
 - ✓ **Disposition 40 : Protéger la ripisylve**

- **Localisation :**

Le projet se situe sur la commune de Choisy-en-Brie (voir carte ci-dessous).

Carte de projet de restauration de l'hydromorphologie de cours d'eau en émergence - SMAGE 2 MORIN



- **Financeur :**

Etant donné que le projet se situe sur le site Natura 2000 du Vannetin et que les propriétaires sont maîtres d'ouvrage, les travaux sont financés à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe.

- **Actions réalisées :**

Des échanges ont eu lieu avec les propriétaires, la fédération de pêche de Seine-et-Marne et le SMAGE des 2 Morin.

Les nombreuses crues survenues juste après la réalisation des travaux ont dégradé partiellement les aménagements, notamment la berge érodée. Il est donc prévu que l'entreprise fasse une remise en état de la berge.

Pour plus d'information sur les sites Natura 2000 et les contrats Natura 2000 :

<https://www.federationpeche77.fr/4245-site-natura-2000-riviere-en-seine-et-marne.htm>

Opération n°4 Restauration de Zones d'Expansion de Crues naturelles et de Zones Humides sur le Grand Morin amont – 7 sites

- **Contexte :**

En 2021, lors de différentes prospections de terrain, l'équipe technique du pôle rivière a repéré plusieurs zones qui pourraient potentiellement être restaurées en zone humide / zone d'expansion de crue.

En effet, d'après les observations de terrain, le Grand Morin semble très dégradé sur différents secteurs à cause des facteurs suivants :

- Sur-élargissement du lit mineur,
- Substrat quasi-absent,
- Incision du lit mineur,
- Artificialisation des berges (présence de merlons),
- Homogénéisation des habitats pour les espèces.

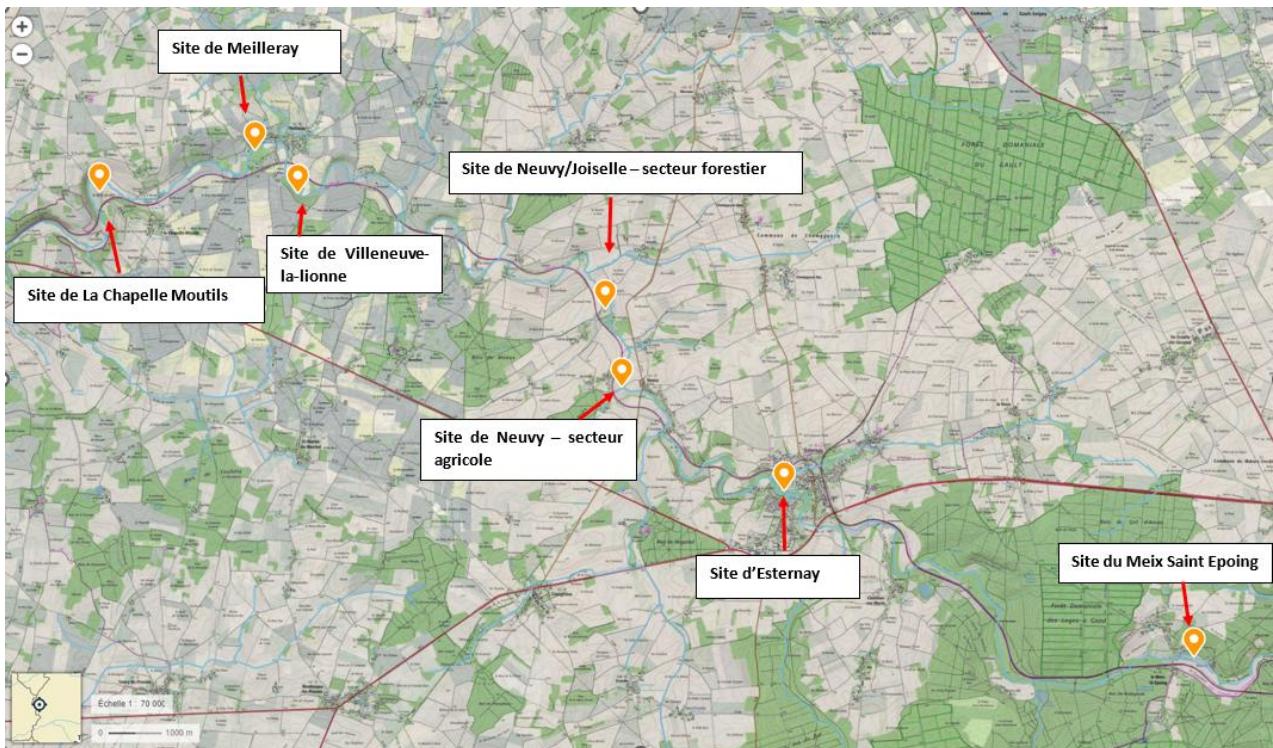
Cette dégradation semble notamment due à d'anciens travaux hydrauliques. L'incision du lit mineur et la présence de merlons en bordure de berge limitent la continuité latérale ainsi que les zones d'expansions de crue du cours d'eau et favorisent donc l'assèchement de zones humides et aggravent le risque d'inondation sur le Grand Morin aval.

Ainsi, au vu des opportunités, le syndicat a lancé une opération de restauration du lit mineur et majeur, dans une optique de reconquête de zones d'expansion de crues / zones humides pour limiter les inondations à l'aval du bassin versant.

L'objectif est de restauration les capacités de stockage naturelle des zones humides et des zones d'expansion des crues en amont du Grand Morin pour réduire les impacts des crues sur les communes à l'aval. Les zones humides absorbent l'eau lors des pluies et la restituent lentement en période de sécheresse. En stockant de grandes quantités d'eau lors des crues, elles ralentissent la montée des eaux et atténuent leur intensité, protégeant ainsi les zones en aval. L'hydromorphologie du Grand Morin sera également restaurer pour traiter les problématiques d'érosion des berges régressives de façon globale et cohérente sur les secteurs.

- **Localisation :**

Sept secteurs ont été sélectionnés comme sites pilotes car ils présentent des opportunités de travail avec les riverains et présentent des enjeux multiples.



- **Financeur :**

L'Agence de l'eau Seine Normandie finance à hauteur de 80% cette opération.

- **Actions réalisées :**

Les actions suivantes ont été réalisées afin de pouvoir avancer sur le projet :

- Suivi des premières missions lancées par ordre de services : missions de Diagnostics et d'études préliminaires ainsi que la missions complémentaires n°5 – étude piézométrique,
- Prises de contact et concertation avec les propriétaires et acteurs de territoire des parcelles pressenties pour l'implantation des piézomètres,
- Visites de sites avec le maître d'œuvre Artelia, le sous-traitant, Hydrogéotechnique, les acteurs du territoire (pompiers et élus locaux) et les 7 principaux propriétaires,
- Inventaires environnementaux pour les dossiers réglementaires,
- Préparation des scénarios d'aménagement pour lancer la concertation avec les propriétaires en 2025.

Le saviez-vous ?

Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 43 : Identifier les zones humides**
- ✓ **Disposition 45 : Encadrer la protection des zones humides dans les projets d'aménagement**
- ✓ **Disposition 48 : Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones prioritaires**
- ✓ **Disposition 50 : Favoriser la restauration et l'entretien de mares et mouillères du réseau Trame Verte et Bleue**

Opération 7 : Atténuation des inondations par ruissellement et débordement sur les secteurs de Dammartin-sur-Tigeaux et le ru de Biche à Guérard et Crécy-la-Chapelle.

- **Contexte :**

À la suite des inondations récurrentes sur le Grand Morin et le Petit Morin depuis 2016, la CLE 2 Morin et le SMAGE des 2 Morin ont engagé une étude globale de ruissellement à l'échelle des bassins versants des Deux Morin. La réalisation de cette étude participe également à la mise en œuvre du SAGE 2 Morin initialement prévu à la disposition 53 du Plan d'Aménagement de Gestion Durable. Il a été décidé en 2018 de lancer cette

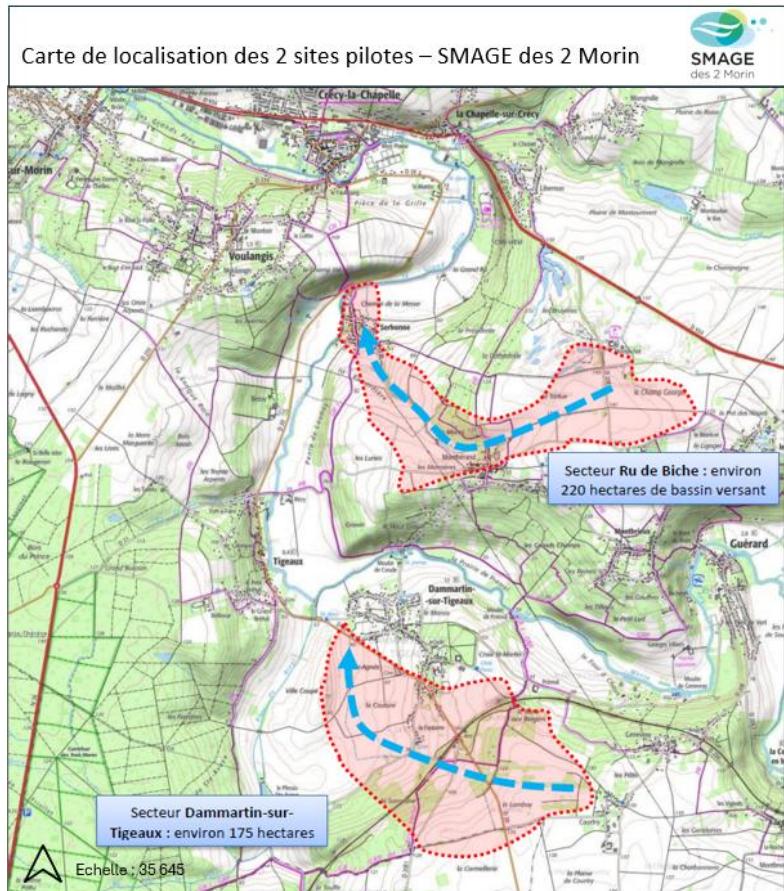
étude en parallèle du PEP, afin d'optimiser le temps et pour intégrer la phase opérationnelle de cette étude dans le PEP et ainsi bénéficier des subventions du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Cette étude globale ayant pris fin en 2023 en ayant identifié 3 sites prioritaires et 3 sites pilotes sur les bassins versant du Grand Morin et du Petit Morin, le bureau d'étude SOCAMA a été mandaté en fin d'année 2024 pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre sur les secteurs de Dammartin-sur-Tigeaux et le ru de Biche à Guérard et Crécy-la-Chapelle.

Cette opération vise à réaliser des travaux d'aménagements hydrauliques pour réduire les phénomènes de ruissellement et les inondations sur les deux secteurs en stockant les eaux de pluie en amont et restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau pour améliorer la capacité d'absorption des crues et afin d'atténuer les inondations.

- **Localisation :**

Cette étude comprend le sous-bassin versant de Dammartin-sur-Tigeaux et le bassin versant du Ru de Biche sur les communes de Guérard et Crécy-la-Chapelle (77).



- **Actions réalisées :**

Dès la notification du marché au bureau d'étude SOCAMA, un comité de pilotage a eu lieu le 13 novembre 2024 en visioconférence.

Le maître d'œuvre a immédiatement démarré la phase de diagnostic avec la rencontre des élus locaux, afin de prendre connaissance des désordres identifiés sur le secteur de l'étude.

Dans la foulée une campagne de levés topographiques qui constitue des données indispensables pour la conception des aménagements, a été préparée pour début d'année 2025.



Figure 18 : Concertation avec les élus de Crécy-la-Chapelle © SMAGE 2 Morin

Figure 19 : Actions réalisées en 2024 – opération 7

Projet	Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Actions réalisées par commune	Actions réalisées pour la globalité du projet
Projet MOE 2 sites pilotes	Grand Morin (UH Morins)	Ru de Biche	CACPB	Guérard (77)	1 rencontre avec les élus	<ul style="list-style-type: none"> - COTECH - Réunion avec l'AMO - Lecture CCTP MOE - Lecture analyse des offres - Choix et attribution du marché au BET SOCAMA - Demande de subvention - COPIL de lancement - Réunions d'avancement - Lecture CCTP Relevés topographique
				Crécy-la-Chapelle (77)	- 1 rencontre avec les élus - 1 visite terrain	
				Dammartin-sur-Tigeaux (77)	- 1 rencontre avec les élus - 1 visite terrain	

- **Financeur :**

Cette étude est financée à 60% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 10% par le Département de Seine-et-Marne, 10% par le Fond Barnier et 10% par l'EPTB Seine-Grands-Lacs.

Le saviez-vous ?

Cette opération participe à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 36 : Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques**
- ✓ **Disposition 53 : Réduire le ruissellement dans les zones urbanisées,**
- ✓ **Disposition 54. Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain**
- ✓ **Disposition 55 : Identifier les zones naturelles d'expansion de crues**

Travaux d'entretien sur le Grand Morin et ses affluents : Programme Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE)

- **Contexte :**

Lorsque le SMAGE 2 Morin a repris la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2020, plusieurs Programmes Pluriannuels de Restauration et d'Entretien (PPRE) existaient sur le bassin versant du Grand Morin, correspondant au territoire des anciens syndicat. Afin d'harmoniser la gestion de la ripisylve à l'échelle du bassin versant, un PPRE temporaire a été réalisé. Il divise le Grand Morin et l'Aubetin en 5 grands secteurs.

Le saviez-vous ?

Ces travaux participent à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 39 : Développer et entretenir la ripisylve**
- ✓ **Disposition 40 : Protéger la ripisylve**

Entretien de ripisylve du Grand Morin 2023

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2023 correspond à la tranche 3 du programme temporaire. Le linéaire intègre le linéaire amont et en aval en une seule partie relier qui s'étend du pont du Vannage de la Tannerie à Jouy-sur-Morin (77) jusqu'à la passerelle du Grand Morin à l'avenue de la gare à Mouroux (77) pour la partie Grand Morin (voir tableau et carte ci-dessous).

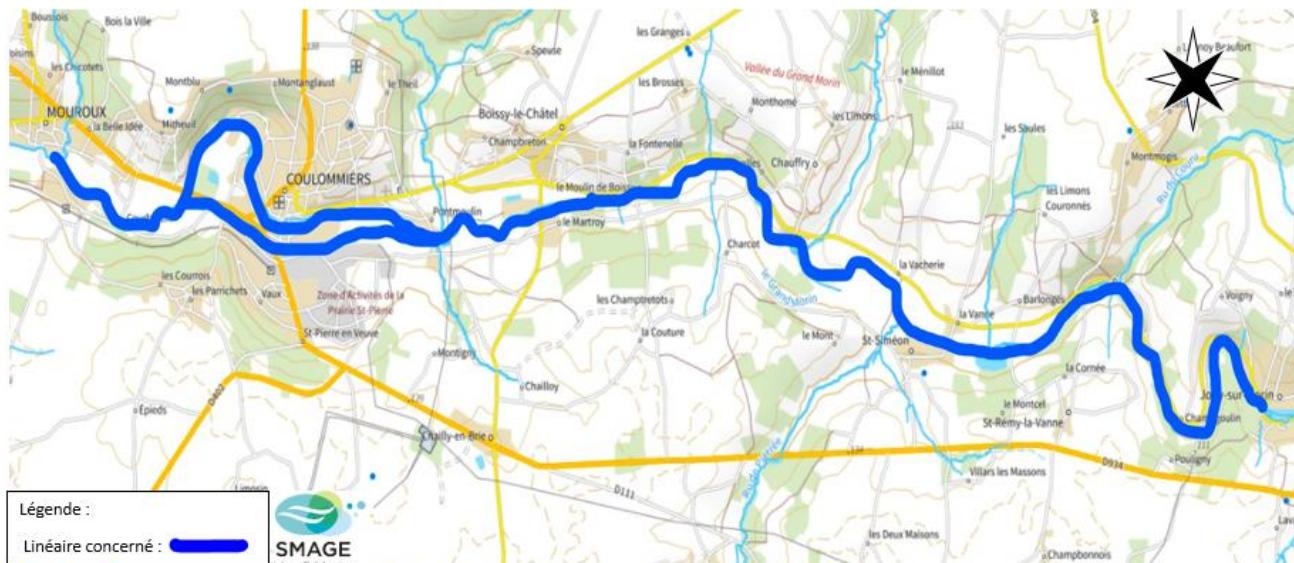


Figure 20: Carte du secteur d'entretien du Grand Morin 2023 – Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ				
Bassin	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ - PROGRAMME 2023 PPRE GRAND MORIN AVAL				
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Mouroux	4800
			Coulommiers	8500
			Boissy-le-Châtel	1600
			Chailly-en-Brie	1700
	Ru du Mesnil	CACPB	Couilly-pont-aux-Dames	
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	5 communes	
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ - PROGRAMME 2023 NOUVEAU PPRE GRAND MORIN AMONT (T3)				
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Boissy-le-Châtel	2600
			Chailly-en-Brie	2700
			Chauvry	3200
		CC2M	Saint-Siméon	5400
			Saint-Rémy-la-Vanne	4000
			Jouy-sur-Morin	3500
			6 communes	
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalités	6 communes	
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ - PROGRAMME 2023 NOUVEAU PPRE AUBETIN (T3)				
Aubetin	Aubetin	CCP	Villiers-Saint-Georges	1700
			Augers-en-Brie	6300
			Cerneux	1200
			Courtalain	2600
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalités	4 communes	
2 BV	2 cours d'eau	3 intercommunalités	15 communes	
			51760	

Figure 21 : Entretien de ripisylve – Programme 2023 d'entretien du Grand Morin

- **Financeur :**

Le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne finance à hauteur maximum de 30 %. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 7% soit 14 208 €.

• Actions réalisées :

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
 - Réception et prise en compte des réponses,
 - Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
 - Report sur cartographie,
 - Réalisation de demandes de subventions,
 - Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,

- Lancement et suivi des travaux,

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE des 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

- **Remarques :**

Les plannings de travaux d'entretien des rivières sont ajustés en fonction des conditions météorologique et notamment des précipitations pouvant engendrer un risque de sécurité sur les chantiers et des interventions d'urgence à réaliser pour anticiper les épisodes des crues et ainsi réduire le risque d'inondation. A ce titre, les travaux d'entretien prévu en 2023 ont été terminé en 2024.

Travaux d'entretien de ripisylve du Grand Morin 2024

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2024 correspond à la tranche 4 du programme temporaire. Le linéaire en aval du territoire s'étend sur 20,10 km depuis la passerelle, avenue de la gare à Mouroux (77) jusqu'au pont de Rézy à Tigeaux (77), (voir tableau et carte ci-dessous).

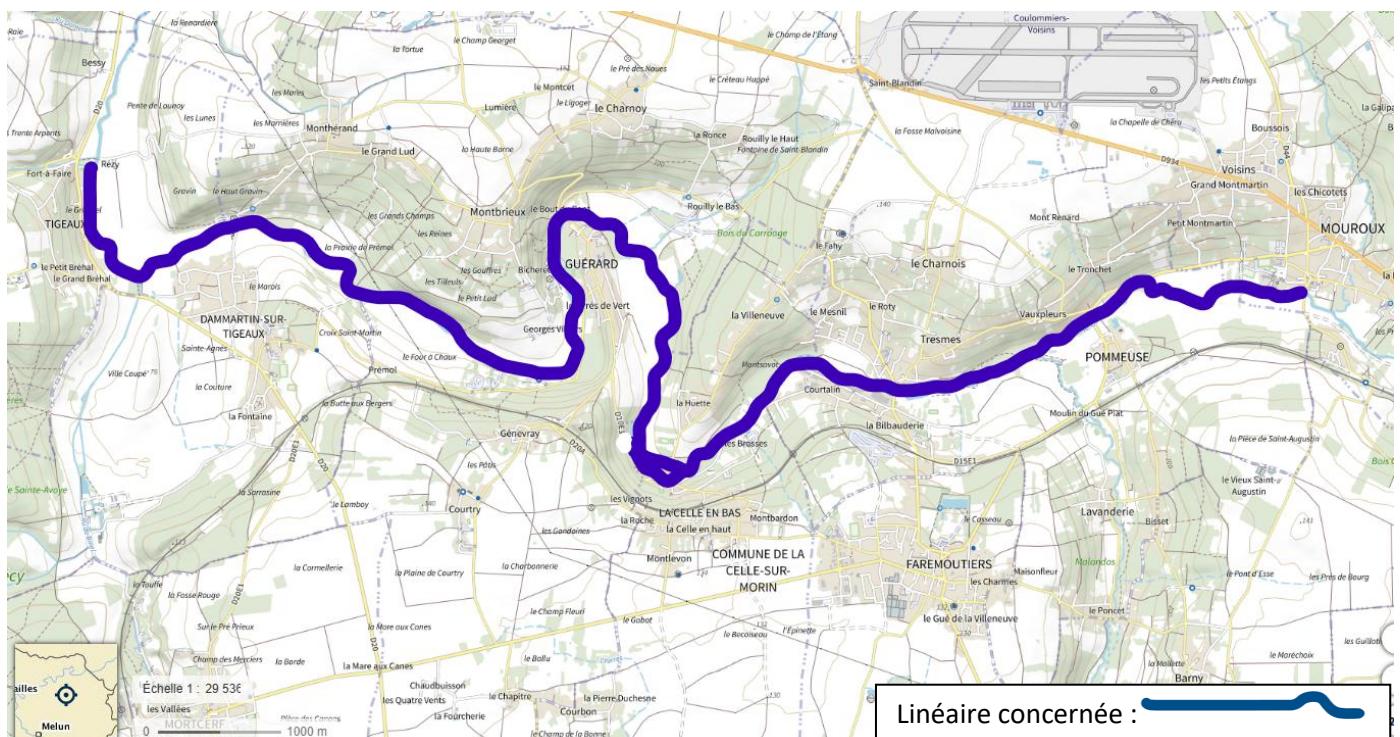


Figure 22 : Carte du secteur d'entretien de GM 2024 (T4) - Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLYVE					Nombre d'intervention	Nombre m3	Programmé dans le prévisionnel
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (ml)			
ENTRETIEN DE LA RIPISYLYVE - PROGRAMME 2024 du GRAND MORIN							
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	Mouroux	700	25	150	23
			Pommeuse	4800	114	370	110
			La Celle-sur-Morin	2300	x	150	65
			Guérard	7100	x	600	201
			Dammarin-sur-Tigeaux	3200	x	150	35
			Tigeaux	2000	x	85	46
1 BV	1 cours d'eau	1 intercommunalité	6 Communes	20100	139	1505	480

Figure 24 : Recensement des interventions – Programme 2024 d'entretien du Grand Morin

- **Financeurs :**

Le Département de Seine-et-Marne finance à hauteur maximum de 30 % sur une partie des travaux. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 7% soit 14 208 €.

- **Actions réalisées :**

- Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :
- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
 - Réception et prise en compte des réponses,
 - Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
 - Report sur cartographie,
 - Réalisation de demandes de subventions,
 - Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,
 - Lancement et suivi des travaux,
 - Animation des réunions de chantier et rédaction des comptes-rendus,
 - Inventaire des interventions supplémentaires en lien avec les aléas climatiques,
 - Vérification et réunion technique selon l'avancement des travaux.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

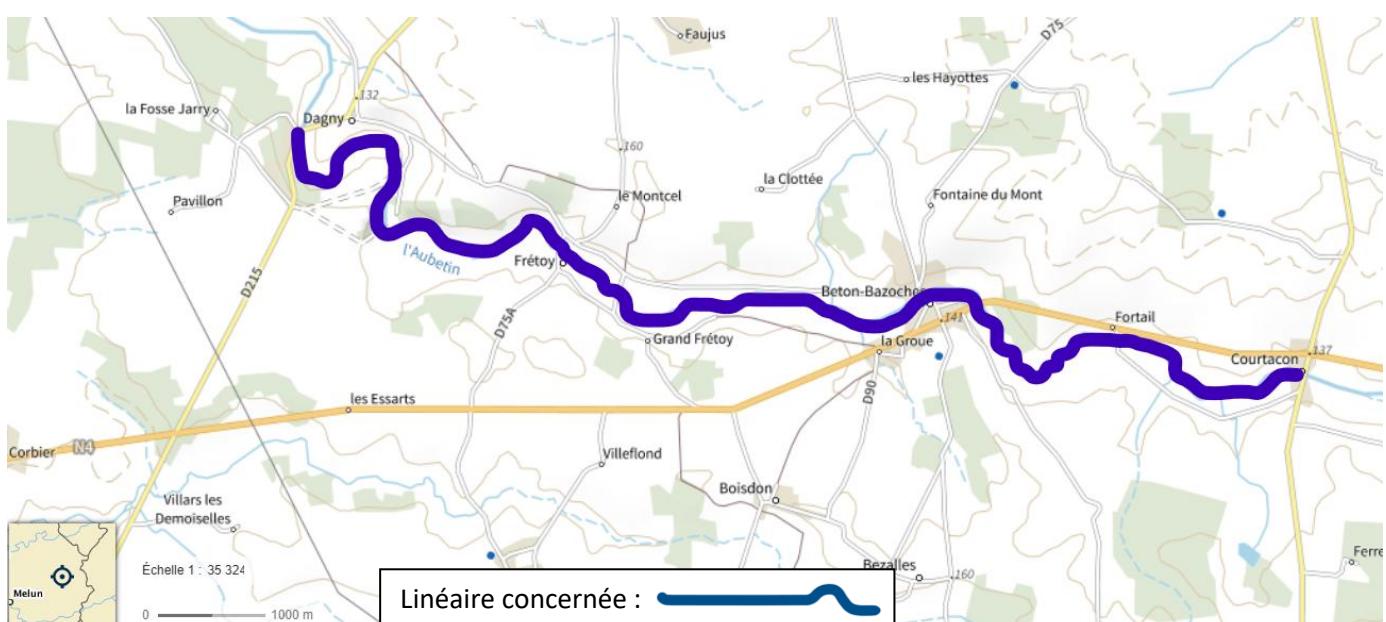
- **Remarques :**

L'entretien du Grand Morin prévu en octobre 2024 a débuté en novembre 2023 pour les motifs suivants :

- Le report de l'entretien du Grand Morin amont 2023 impacté par différents arrêtés, ce linéaire était prioritaire afin de valider les objectifs qui avaient été fixés en 2023,
- De fortes périodes de précipitations pluviométriques ont engendré un risque d'inondation et la création d'embâcles sur des secteurs à enjeux, l'entreprise a dû intervenir en urgence sur le désempâtement

Entretien de ripisylve Aubetin 2024

L'entretien prévu pour 2024 correspond à la tranche 4 du programme temporaire. Le linéaire en aval du territoire s'étend sur 14,6 km depuis le pont de la route de Provins (Courtacon) jusqu'au pont de la D215 (Dagny), (voir tableau et carte ci-dessous).



ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ					Nombre d'intervention	Nombre m3	Programmé dans le prévisionnel
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (ml)			
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ - PROGRAMME 2024 NOUVEAU PPRE AUBETIN							
Aubetin	Aubetin	CACPB	Dagny	3100	61	85	49
		CCP	Fretoy	3200	46	95	42
			Beton-Bazoches	5400	91	150	87
			Courtacon	2900	32	115	32
1 BV	1 cours d'eau	2 intercommunalité	4 Communes	14600	230	445	210

Figure 26: Entretien de ripisylve – Programme 2024 d'entretien de l'Aubetin

- **Financeur :**

Le Département de Seine-et-Marne finance à hauteur maximum de 30 % sur une partie des travaux.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien le programme, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Envoi de courrier aux propriétaires riverains afin de les sensibiliser sur leurs obligations, l'entretien de cours d'eau et récolter des informations pour faciliter la réalisation des travaux,
- Réception et prise en compte des réponses,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,
- Lancement et suivi des travaux,
- Animation des réunions de chantier et rédaction des comptes-rendus,
- Inventaire des interventions supplémentaires en lien avec les aléas climatiques,
- Vérification et réunion technique selon l'avancement des travaux.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

Entretien de la ripisylve des Affluents 2024

- **Contexte :**

À la suite d'un diagnostic de l'état de la ripisylve des affluents du Grand Morin réalisés en 2023, il a été incorporé au programme d'entretien 2024, 6 affluents dont les enjeux de risque d'inondations et de la qualité de la ripisylve sont élevés. A noter qu'aucun entretien n'a été réalisé jusqu'à ce jour. Il s'agit donc de travaux de restauration de la ripisylve pour ceux-ci.

- **Localisation :**

L'entretien prévu pour 2024 intègre 6 cours d'eau du bassin versant du Grand Morin pour 11 km, 5 cours d'eau en partie aval du territoire et 1 en amont :

- Ru des Cordelins à La Ferté-Gaucher (1,7km) ;
- Ru de Biche à Guérard (1,2km) ;
- Ru de la fosse aux coqs à Maisondelles-en-Brie et Crécy-la-Chapelle (1,7km);
- Ru de Dainville à Villiers-sur-Morin (1,4 km);
- Ru du Bouton à Bouleurs (1,6km);
- Ru du Lochy entre Magny-le-Hongre, Montry et Saint-Germain-sur-Morin (3,3km) ;

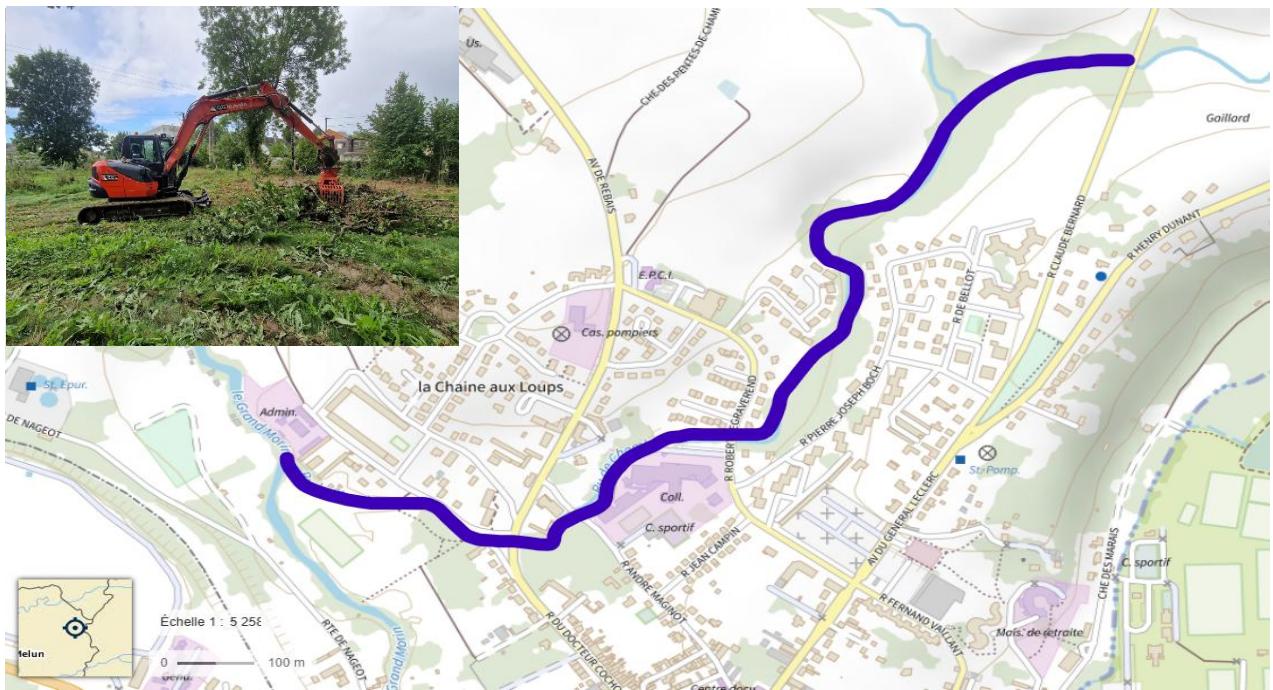


Figure 27 : Carte du secteur d'entretien du ru des Cordelins 2024 – Source : SMAGE 2 MORIN

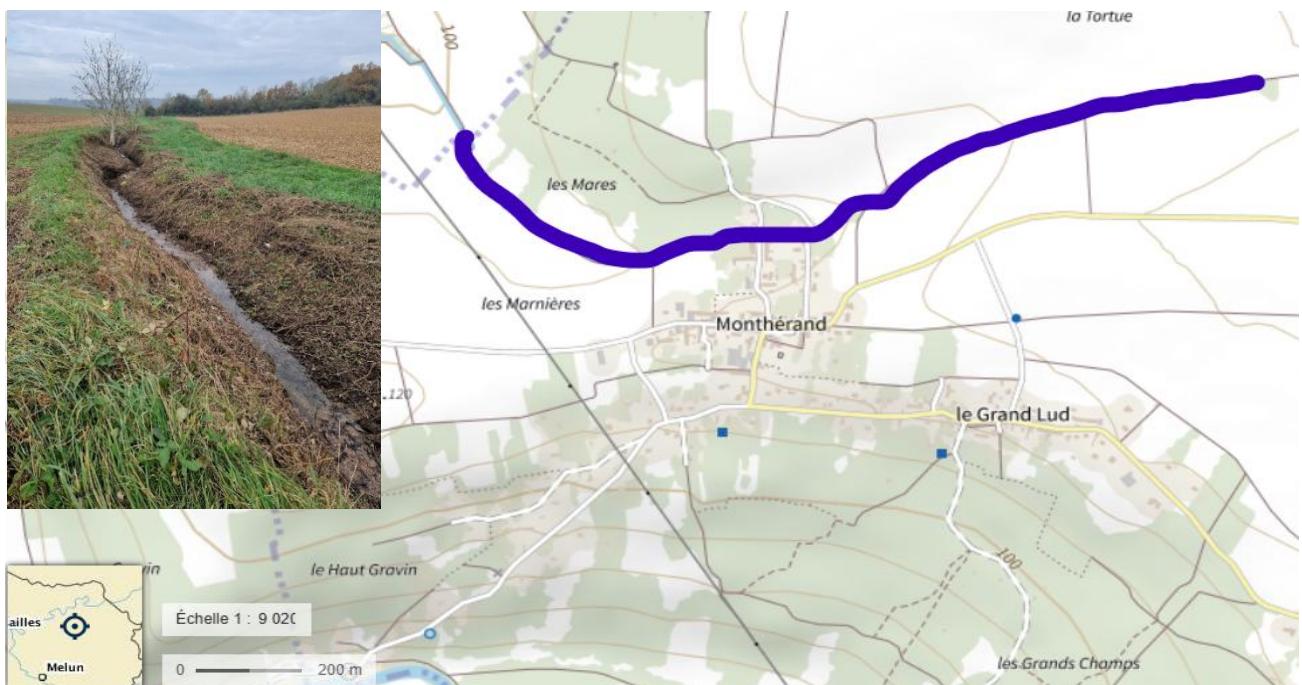


Figure 28 : Carte du secteur d'entretien du ru de Biche 2024 – Source : SMAGE 2 MORIN



Figure 29 : Carte du secteur d'entretien du ru de la Fosse aux coqs à Crècy-la-Chapelle – Source : SMAGE 2 MORIN

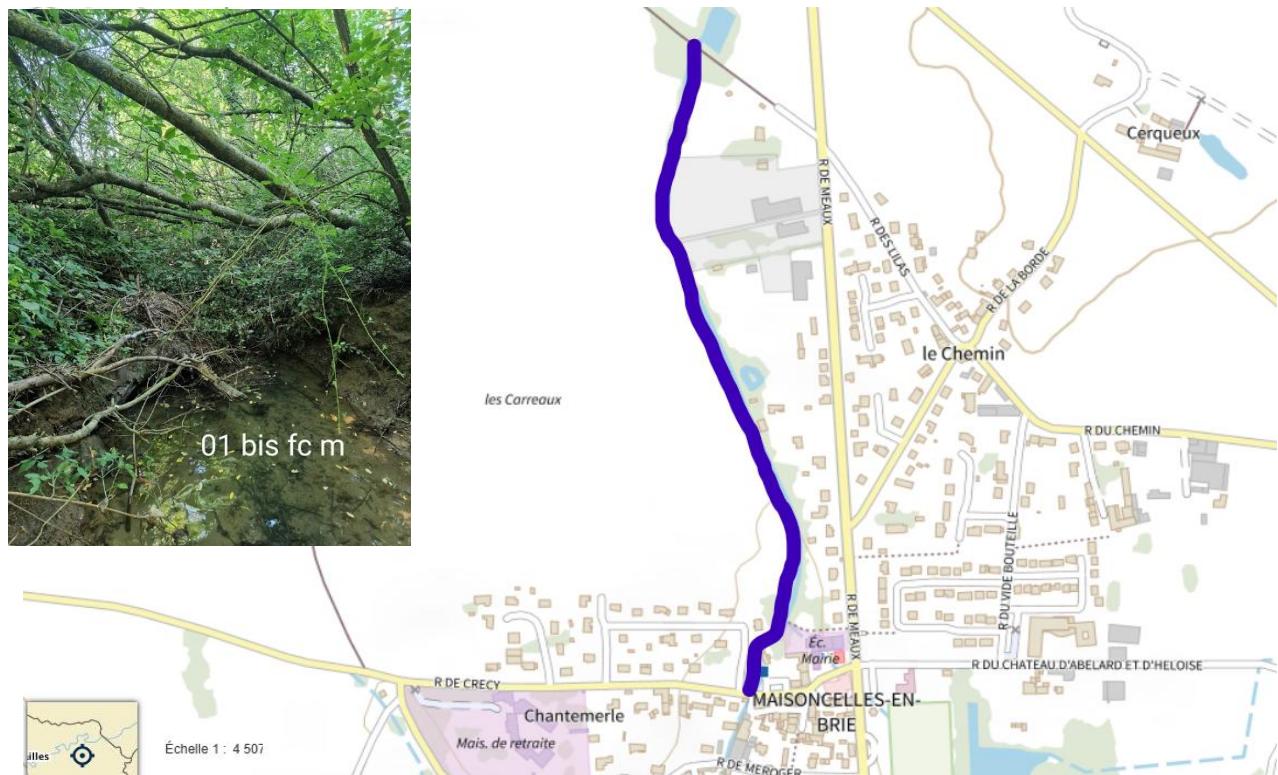


Figure 30 : Carte du secteur d'entretien du ru de la Fosse aux coqs à Maisontelle-en-Brie – Source : SMAGE 2 MORIN

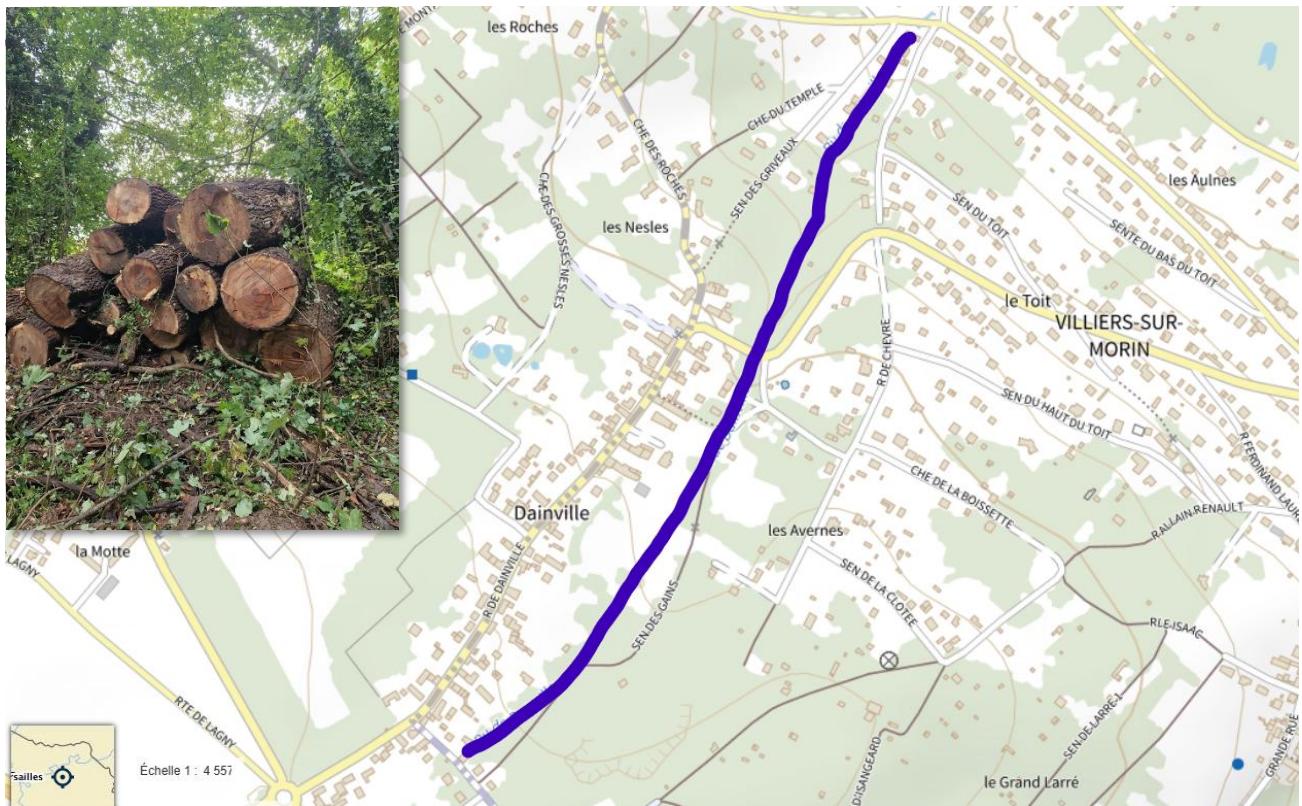


Figure 31 : Carte du secteur d'entretien du ru de Dainville–Source : SMAGE 2 MORIN

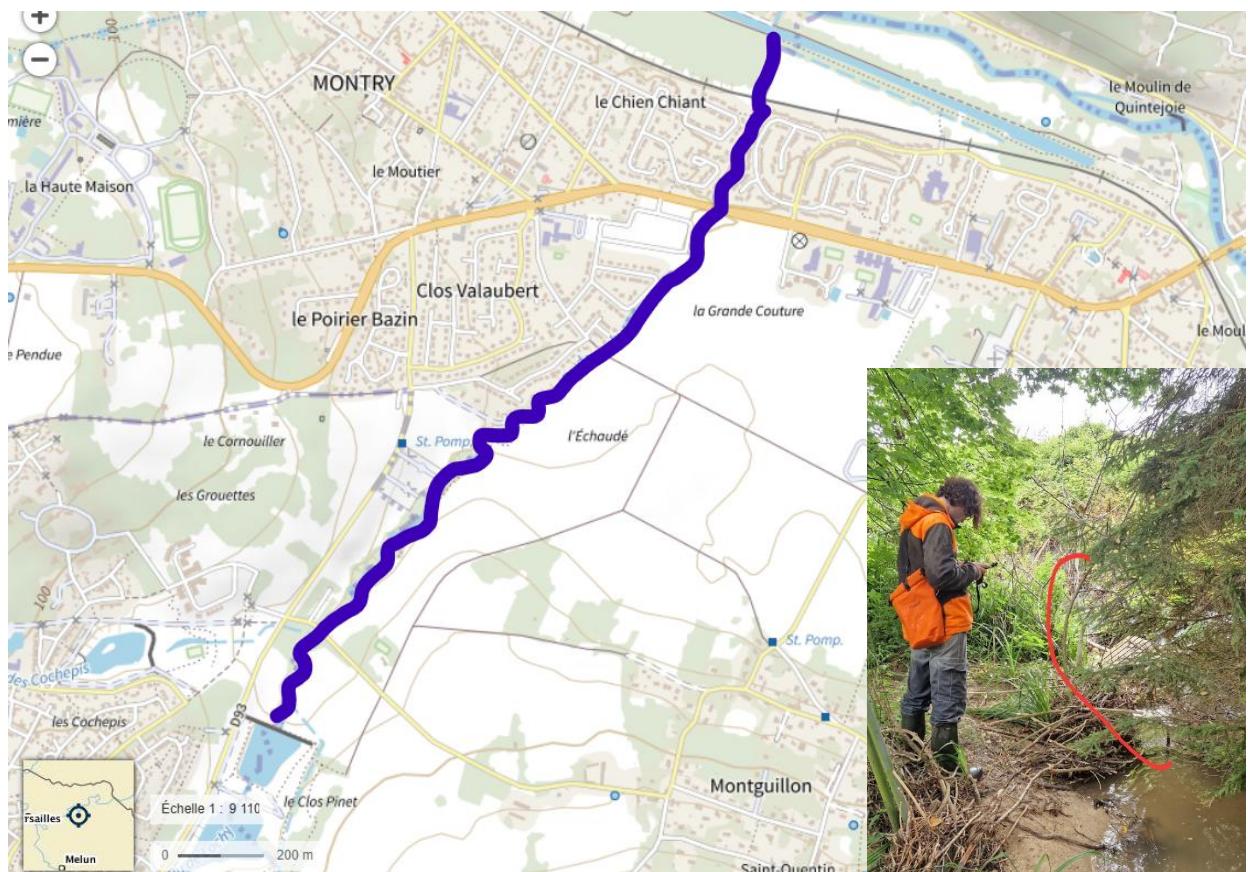


Figure 32 : Carte du secteur d'entretien du ru du Lochy–Source : SMAGE 2 MORIN

ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ					Nombre d'intervention	Nombre m3	Programmé dans le prévisionnel
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Commune	Linéaire (ml)			
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVÉ - PROGRAMME 2024 NOUVEAU PPRE Affluents							
Grand Morin	Ru de la Fosse-aux-Coqs	CACPB	Crécy-la-Chapelle	950	36	55	34
			Maisoncelle-en-Brie	800	128	245	98
			Bouleurs	1600	236	610	229
			Guérard	1200	22	60	29
	Ru de Dainville	VEA	Villiers sur Morin	1400	82	235	74
			Magny le Hongre	750	36	90	36
			Montry	900	41	80	43
	Ru des Cordelins	CC2M	Saint-Germain-sur-Morin	1650	38	90	38
1 BV	6 cours d'eau	3 intercommunalités	9 Communes	11000	810	1875	795

Figure 33 : Entretien de ripisylve – Programme 2024 d'entretien du Grand Morin

- **Financeur :**

Le Département de Seine-et-Marne finance uniquement les premières interventions d'entretien sur les affluents. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie finance 14 208 € des travaux d'entretien.

- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien les programmes, l'équipe technique du SMAGE 2 Morin a réalisé les actions suivantes :

- Réception et prise en compte des réponses aux courriers,
- Relevé de terrain pour définir les arbres à entretenir sur le ru du Lochy en 2024,
- Report sur cartographie,
- Réalisation de demandes de subventions,
- Mise en place d'une stratégie de valorisation du bois coupé auprès des communes concernées par le programme,
- Lancement et suivi des travaux,
- Animation des réunions de chantier et rédaction des comptes-rendus,
- Inventaire des interventions supplémentaires en lien avec les aléas climatiques,
- Vérification et réunion technique selon l'avancement des travaux.

Concernant les courriers envoyés aux riverains, le SMAGE 2 Morin a eu peu de retours de la part des propriétaires riverains.

Travaux de retrait d'embâcles

- **Contexte :**

Il arrive fréquemment que des arbres tombent dans les rivières et obstruent l'écoulement, ce qui peut aggraver le risque d'inondation.

Cependant, selon leur emplacement, certains servent au contraire à limiter l'érosion de berge en favorisant la création de banques de sédiment et servent aussi d'habitats pour la biodiversité. Dans ces cas, le syndicat priviliege leur maintien.

En 2024, Plusieurs centaines d'embâcles ont été retirés dont plus de la moitié n'étaient pas compris dans un programme d'entretien annuel.

Les nombreuses crues traversées cette année ont engagées de nombreuses interventions d'urgence amenant à réaliser des devis d'urgences, des programmes de désembâclage multiples et notamment sur les affluents du Grand Morin.

- **Localisation :**

Les embâcles étaient sur l'ensemble du bassin versant du Grand Morin, mais plus particulièrement sur les zones dites « noir à enjeux d'inondation » où les ouvrages transversaux sont nombreux sur le lit de la rivière. Le Grand Morin est le cours d'eau où l'on retrouve le plus d'embâcles, cependant plusieurs signalements de sujets sur les affluents ont été recensés. Plusieurs zones sont redondantes notamment la commune la Celle-sur-Morin, Jouy-sur-Morin, Crécy-la-Chapelle et le pont canal de Condé-Sainte-Libiaire. Les affluents n'ayant jamais été entretenus comportaient également un grand nombre d'obstacle à l'écoulement.

Désembâclément 2024			
Bassin versant	Cours d'eau	Intercommunalité	Nombre d'embâcles
Grand Morin	Grand Morin	CACPB	102
		CC2M	61
		CCSSOM	13
		CAVAE	11
	Ru du Lochy	CAVAE	18
	Ru du Val	CC2M	6
	Fausse aux Coqs	CACPB	25
	Ru de Binel	Val Briard	4
		CACPB	13
	Ru de Biche	CACPB	6
	Ru du Liéton	CACPB	2
	Ru du Bouton	CACPB	36
	Ru des Cordelins	CC2M	12
	Ru de la Fosse-Rognon	CC2M	5
1 BV	Aubetin	CCP	16
		CACPB	5
1 BV	12 cours d'eau	5 intercommunalités	335

Figure 34 : Recensement des embâcles traités en 2024

- **Financeur :**

Le SMAGE des 2 Morin finance l'intégralité des travaux de retrait des embâcles qui ne sont pas éligibles à des subventions.

- **Actions réalisées :**

Afin de pouvoir réaliser les travaux, les actions suivantes ont été réalisées :

- Relevé au niveau de l'ensemble des ouvrages transversaux,
- Prise en compte des témoignages d'acteurs locaux (élus de communes, habitants, association et loueur de canoë/kayak, association de pêche, etc.) grâce notamment au formulaire embâcles,
- Retranscription des données sur des cartes Maps afin de faciliter le travail des entreprises,
- Prévention des périodes d'intervention auprès des acteurs locaux,
- Suivie en période de crise,
- Recensement des désordres suites aux périodes de crise,
- Recensement des embâcles générés suites aux crues dans les programmes d'entretien,
- Décompte et chiffrages des interventions (factures, devis d'urgence, médiation entre plusieurs entreprise)
- Prises en compte des conventions entre VNF et le SMAGE à Condés-Saintes-Libiaires
- Suivi de chantier.

Le SMAGE a mis en place un nouveau formulaire public en ligne accessible sur le site internet du SMAGE. L'objectif étant d'être averti via les communes, riverains et autres associations de la localisation de l'embâcle signaler et d'améliorer nos réactions ainsi que notre surveillance sur les sujets.

Lien vers le formulaire pour signaler un embâcle : <https://smage2morin.fr/embacle/>

- **Remarque :**

Il est important de noter que les ouvrages, les ponts, et autres obstacles à l'écoulement se révèlent être des zones d'accumulation des embâcles et déchets : par exemple le pont canal à Condé-Sainte-Libiaire. Ces zones peuvent potentiellement augmenter le risque d'inondation sur le territoire demandant des interventions régulières.

Retrait des embâcles du pont canal à Condé-Sainte-Libiaire

- **Contexte :**

Le pont canal de Condé-Sainte-Libiaire et Esbly sont la propriété de VNF en tant que gestionnaire. Il est important de rappeler que chaque propriétaire est responsable de l'entretien du cours d'eau et/ou de son ouvrage ainsi que des modifications du cours d'eau lié à l'ouvrage. Cette règle vaut pour tous les cours d'eau aussi bien pour l'entretien de la végétation sur les berges que le retrait des embâcles dans le cours d'eau.

Depuis 2020, faute d'intervention et de réactivité sur ce secteur qui forme un goulot d'étranglement et peut provoquer des sur-inondation des discussions ont été menées pour que le SMAGE des 2 Morin intervienne le plus rapidement possible dès que c'est nécessaire en se substituant à VNF et refacture le montant des travaux à VNF. Un accord politique a été conclu pour répartir le montant des travaux à hauteur de 50% pour le SMAGE des 2 Morin et 50% pour VNF.

- **Localisation :**

Sur la commune de Condé-Sainte-Libiaire à la confluence entre le Grand Morin et la Marne.



Figure 36 : Photo du pont canal à Condé-Sainte-Libiaire

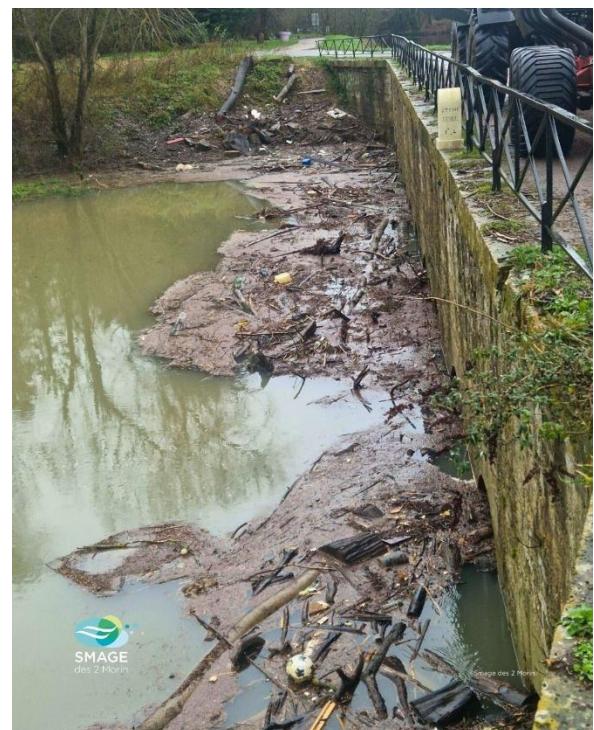


Figure 35 : Intervention retrait d'embâcle sur le pont canal à Condé-Sainte-Libiaire

- **Financeur :**

Du 01/01/2024 au 31/08/2024, le SMAGE des 2 Morin et VNF ont financé 42 606€ chacun, soit un total de 85 212€.



- **Remarque :**

Cet ouvrage est composé de multiples arches qui se comblent rapidement lors de la montée des eaux du Grand Morin demandant une surveillance particulière et des interventions très régulières pour retirer les embâcles et autres déchets flottants.

Démarche de valorisation locale du bois en 2024

- **Contexte :**

Dans le cadre des programmes d'entretien des arbres en bordure du Grand Morin, de l'Aubetin et des autres affluents, le SMAGE des 2 Morin s'est engagée dans une démarche de valorisation locale des bois coupés qui ne sont pas récupérés par les propriétaires riverains. En effet, l'évacuation de ces derniers en centre de compostage engendre des coûts conséquents qui ne sont pas subventionnés, alors que ceux-ci peuvent être

valorisés localement (auprès des administrés pour le bois, ou pour des espaces verts communales grâce aux copeaux par exemple).

Cette opération peut également s'inscrire dans le Plan Climat Air Energie Territorial des intercommunalités.

- **Localisation :**

Cette démarche a été mise en place auprès des communes concernées pour les travaux suivants :

- Le programme d'entretien 2023 du Grand Morin ;
- Le programme d'entretien 2024 du Grand Morin ;
- Le programme d'entretien 2024 de l'Aubetin ;
- Le programme d'entretien des affluents 2024 ;

C'est donc 25 communes concernées par les programmes d'entretien qui ont été contactées.

- **Financeur :** Cette action n'est pas éligible à des subventions. Les services du SMAGE des 2 Morin interviennent en régie pour mettre en place cette démarche.

- **Actions réalisées :**

Afin qu'un maximum de communes adhèrent à la démarche, le SMAGE des 2 Morin a mis en ligne un formulaire en ligne. L'objectif étant de savoir si les communes concernées possèdent une zone de stockage pour le bois et quel volume elles peuvent accueillir.

Pour cela le SMAGE a réalisé les actions suivantes :

- Réunions et propositions au sein du SMAGE sur la stratégie à mettre en place ;
- Modification du formulaire en ligne à destination des communes afin d'informer le SMAGE de leurs demandes et d'intégrer les informations nécessaires pour le déroulement de la démarche (lieu de stockage, récupération de tronc et/ou branche, contact du référent, etc...);
- Communication du formulaire par mail auprès des communes concernées par le programme 2024 du Grand Morin de l'Aubetin et des affluents ;
- Incorporation des demandes aux programmes d'entretien ;
- Communication sur la démarche lors des réunions de chantier publique ;
- Suivi du chantier et de la démarche ;



Figure 37 : Zone de stockage sur la commune de La Ferté-Gaucher - ©SMAGE des 2 Morin

Travaux d'entretien de la grille du ru de Lochy

• Contexte :

Le ru du Lochy est un affluent qui passe sous le canal latéral avant de rejoindre le Grand Morin. Le SMAGE des 2 Morin a conventionné avec les communes de Montry et de Saint-Germain sur Morin afin qu'ils poursuivent l'entretien de la grille. Le SMAGE des 2 Morin prend en charge les interventions à hauteur de 5000€ par an et se charge de l'évacuation des déchets.

• Localisation :

La grille est localisée entre les communes de Montry et de Saint-Germain-sur-Morin.

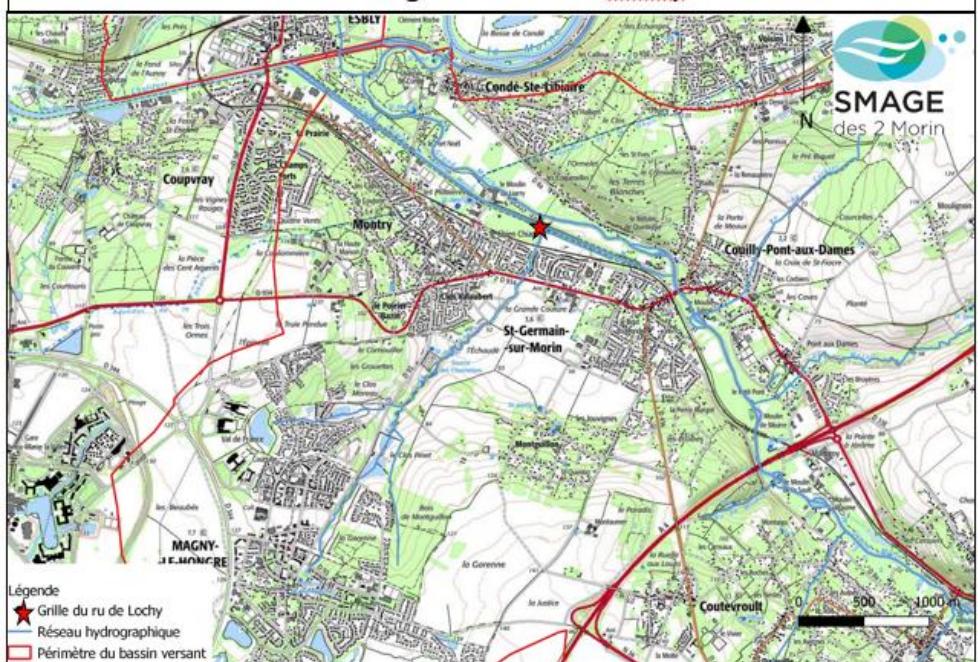
• Financeur :

Ces travaux sont pris en charge à 100% par le SMAGE des 2 Morin.

• Actions réalisées :

Les services techniques du SMAGE des 2 Morin sont en contact régulier avec les services techniques communaux. Des visites sur le terrain sont faites pour s'assurer la grille est nettoyée et que les embâcles sont évacués.

Carte de localisation de la grille du Ru de Lochy – SMAGE 2 Morin



Extraction de sédiments dans le bras secondaire entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert

• Contexte :

Le SMAGE 2 Morin a repris les actions engagées des anciens syndicats de rivière présents sur ce bassin versant. L'ancien syndicat du Grand Morin Aval avait prévu de participer financièrement aux travaux d'entretien des trois buse qui passent sous le canal de Chalifert. Cet entretien semble important pour augmenter la capacité d'absorption de l'ouvrage afin de limiter les inondations des habitations situées en amont. L'équipe technique a récupéré le suivi de ce projet dont le maître d'ouvrage est les Voies Navigables de France (VNF).

Cependant, la méthodologie de travail proposé par VNF en 2020 a interpelé l'équipe technique du SMAGE. Il a donc été décidé d'organiser une réunion avec la police de l'eau, VNF, la commune et le SMAGE 2 Morin. Lors de cette réunion, il a été convenu que VNF doit revoir sa méthode d'intervention en 2021.

En parallèle, courant 2021, le SMAGE 2 Morin avait convenu d'extraire les sédiments qui se sont accumulés dans le bras secondaire, car ceux-ci semblent :

- favoriser le risque d'inondation,
- dégrader la qualité du milieu aquatique (colmatage du fond du lit et homogénéisation du milieu).

De plus, une étude est en cours sur le secteur (ouvrage de La Porte-à-Bateaux). Celle-ci qui pourra potentiellement apporter des solutions pérennes pour limiter l'envasement du bras secondaire selon les résultats du diagnostic.

- **Localisation :**

Les travaux sont situés sur la commune d'Esbly, au niveau du passage entre l'ancien lit du Grand Morin et le canal de Chalifert.

- **Financeur :**

Le SMAGE des 2 Morin a pris en charge les travaux d'extraction de sédiment que le bras secondaire à Esbly (classé cours d'eau non domaniale) pour un montant de 381 060,00€ et la maîtrise d'œuvre associée pour 11 940,00€. VNF a pris en charge le débouchage des buses du pont canal à Esbly à 100%.



- **Actions réalisées :**

Afin de mener à bien les projets, les actions suivantes ont été réalisées en 2024 :

- Un test d'abaissement de la ligne d'eau a été réalisé grâce aux manœuvres de l'ouvrage de la Porte-à-Bateaux et pour définir la possibilité de répondre aux conditions de pêche de sauvegarde avant travaux.
- Suivi administratif régulier : notification de marché, transmission d'ordre de services au maître d'œuvre et à l'entreprise, suivi de factures.
- Suivi de travaux régulier : Visite hebdomadaire des travaux d'extraction de sédiment.



Figure 38 : Bras secondaire à Esbly - zone de travaux ©SMAGE des 2 Morin

- **Remarques :**

Les conditions météorologiques en 2023, n'ont pas permis de terminer les travaux qui ont repris en 2024.

Actions du SMAGE des 2 Morin lors des crues

- **Contexte :**

Le SMAGE des Deux Morin, dans le cadre de la compétence GEMAPI, recense les secteurs impactés par les débordements des cours d'eau. Les informations récoltées pendant et après les crues, permettent d'alimenter les études et réflexions portées sur le territoire.

Le SMAGE des 2 Morin agit avant, pendant et après la crue pour améliorer l'acquisition ainsi que le partage de connaissances et des actions de communication.

- **Localisation :**

Le suivi des crues se fait sur le périmètre de la compétence GEMAPI. Les principaux cours d'eau surveillés sont le Grand Morin et ses principaux affluents. Les secteurs connus, sensibles à la montée des eaux, ont été géolocalisés.



Figure 39 : Travaux d'extraction de sédiments sur le ru des Cordelins à la Ferté-Gaucher - 09/10/2024



Figure 40 : Prise de vue par drone sur Coulommiers – crue d'octobre 2024 – ©SMAGE2Morin

- **Financeur :**

Les actions liées au suivi des crues sont réalisées en régie et sont prises en charge à 100% par le SMAGE des 2 Morin.

- **Actions réalisées :**

Dans la limite de ses compétences et de ses effectifs, pour le suivi des crues, le SMAGE des 2 Morin réalise les actions suivantes :

- Surveillance du niveau des cours d'eau à l'aide des stations hydrométriques du territoire,
- Maintenance du réseau de stations de mesure,
- Programmation de travaux d'anticipation de retrait d'embâcle et autres,
- Communication sur l'évolution de la situation hydrologique,
- Inspection lors de visite de terrain des secteurs sensibles connus, et relevés des laisses de crues éventuelles,
- Compilation des informations sur les désordres recensés sur le territoire,
- Organisation d'un retour d'expérience concernant les inondations de février 2024 et demander un retour d'expérience aux services de l'Etat sur les inondations d'octobre 2024,
- Astreinte pour le relais des informations et le suivi de la situation en continu, en temps de crue,
- Prestation d'un droniste pour le suivi des crues de février et octobre 2024, vues du ciel pour améliorer les connaissances, visualiser les zones urbaines inondées et les zones d'expansion de crue existantes et à restaurer avec des travaux et compléter les diagnostics en cours et à venir sur le territoire du Grand Morin.
- Transmission d'un avis sur la révision du Schéma Directeur de la Prévision des Crues du bassin Seine-Normandie,
- Planification des interventions de travaux d'anticipation avant la crue : retrait des embâcles, retrait de vannes, etc.

- **Zoom sur la tempête KIRK :**

En prévision de la tempête KIRK, le SMAGE des 2 Morin a transmis par anticipation aux communes du Grand et du Petit Morin deux notes d'analyse météorologique pour comprendre la situation territoriale du bassin des 2 Morin. Ces notes indiquent une prévision jusqu'à 70 mm de pluie au 10/10/2024.

Ces informations, appelant à la vigilance, ont été accompagnées de recommandations pour une large diffusion auprès de la population (réseaux sociaux, Panneau Pocket, etc.) afin que les communes et les administrés puissent se préparer à la gestion des inondations au mieux.

La crue d'octobre 2024 en lien avec la tempête Kirk a classé le Grand Morin seule rivière en vigilance rouge au niveau national dès le début de l'événement. C'est une situation spécifique.

Rapport : Grand Morin

Description : Grand Morin Amont vers Aval

Date de début : 07/10/2024 Date de fin : 14/10/2024 [Modifier les dates du rapport](#)

Il manque des données pour le graphique 1 :

- Mouroux : Hauteur

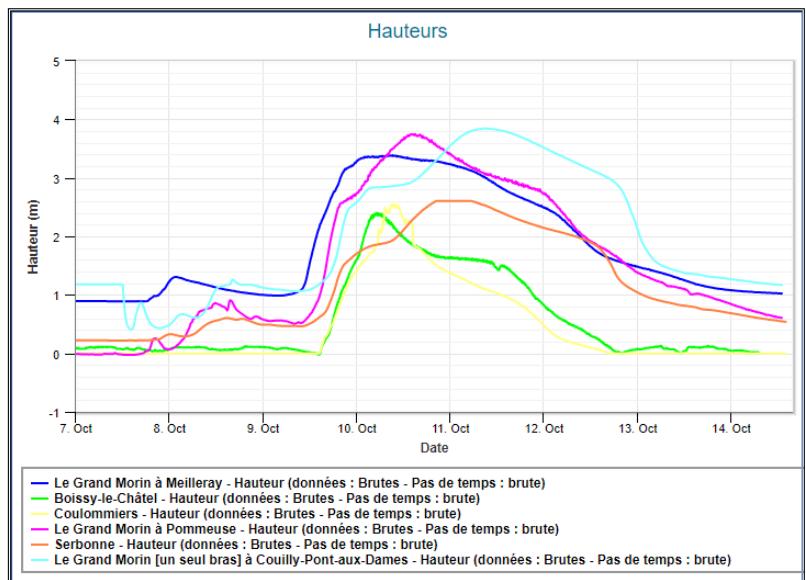


Figure 41 : Graphique des hauteurs d'eau lors des inondations d'octobre 2024 sur le Grand Morin

Pour en savoir plus sur les phénomènes d'inondations :

<https://www.smage2morin.fr/inondation-de-quoi-parle-t-on/>

5. Actions de communications et de sensibilisations

5.1 Une stratégie de communication au service du territoire

La communication et la sensibilisation constituent des volets stratégiques pour le SMAGE des 2 Morin. Sur un territoire où la connaissance du fonctionnement des cours d'eau reste perfectible, il est essentiel de renforcer le dialogue et de lever certaines idées reçues qui peuvent freiner la mise en œuvre de projets structurants. Conscient de cet enjeu, le SMAGE des 2 Morin a développé une stratégie de communication. Fin 2024, cette volonté s'est traduite par le recrutement d'une chargée de communication, dédiée à expliquer, rendre accessibles et faire mieux comprendre les missions et le rôle du syndicat, tout en valorisant ses actions et en fédérant les acteurs du territoire autour de ses projets.

Depuis la prise de compétence GEMAPI sur le bassin versant du Grand Morin, les services du SMAGE des 2 Morin profite de chaque rencontre avec les acteurs du territoire pour présenter le rôle, l'évolution, les compétences, le périmètre d'action et les actions du syndicat. Dans ce cadre, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées autour de thématiques variées :

- Gouvernance et fonctionnement du syndicat,
- Compétences SAGE et GEMAPI,
- Entretien de la ripisylve, gestion des embâcles et prévention de l'érosion de berge,
- Restaurations de cours d'eau, d'hydromorphologie et des milieux aquatiques,
- Fonctionnement du Grand Morin en périodes de hautes et basses eaux,
- Bonnes pratiques pour limiter les pollutions, etc.

5.2 Organisation d'une classe d'eau à Crécy-la-Chapelle

L'école de Crécy-la-Chapelle a sollicité le SMAGE des 2 Morin afin que son équipe puisse intervenir auprès de classes allant du CP au CM2 dans le cadre de leur classe d'eau.

L'objectif était de sensibiliser près de 400 élèves sur les bonnes pratiques à adopter en cas d'inondation, les actions mener par le SMAGE des 2 Morin (ou à venir) pour limiter ce phénomène et globalement, comprendre le fonctionnement d'une rivière.

Les interventions se sont déroulées à travers différentes expériences et questions auxquels les enfants ont participé.

Localisation : Voulangis au Pré-manche

Actions réalisées :

- Réunion de préparation avec les professeurs et l'équipe du SMAGE ;
- Définition du parcours selon les différentes thématiques abordées (ripisylve, zone d'expansion de crue, ouvrage transversal, morphologie de la rivière) ;
- Mise à jour des animations, des supports de communication, des expériences, des jeux, etc.,
- Réalisation des animations.

5.3 Sensibilisation du grand public

Le site internet du SMAGE des 2 Morin poursuit le développement des outils de sensibilisation du grand public, notamment avec la mise à jour du site internet et ses réseaux sociaux. Vous pouvez suivre les actualités du SMAGE des 2 Morin sur :

- Notre site internet : <https://www.smage2morin.fr/>
- Nos réseaux sociaux : <https://linktr.ee/smagedes2morin>

Le saviez-vous ? Le saviez-vous ?

Ces actions participent à la mise en œuvre du SAGE des 2 Morin :

- ✓ **Disposition 6 : Élaborer le plan de communication du SAGE**
- ✓ **Disposition 7 : Sensibiliser à l'environnement**